



**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal d'Ecublens
Vendredi 9 décembre 2022, à 19h00**

Grande Salle du Motty

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal

Ordre du jour

1. Appel
 2. Communications du Bureau du Conseil
 3. Approbation de l'ordre du jour
 4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 novembre 2022
 5. Assermentation
 6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2023;
 7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2023 ;
 8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2023 ;
 9. Budget du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2023 ;
 10. Budget communal – Exercice 2023
 11. Droit d'initiative
 12. Divers
 13. Communications municipales écrites et orales
 14. Allocution de M. Christian Maeder - Syndic
 15. Discours de M. Jean-Claude Merminod – Président du Conseil
-

M. le Président souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'huissier, au technicien et au boursier communal.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 57 Conseillères et Conseillers, 14 personnes sont excusées et 3 personnes arrivent plus tard.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Bolatdemirci Christine, Corrado Giampiero, De Cagna Mattia, Demontis Deborah, Gabriel Ophély, Gigandet Corentin, Izzo Alfonso, Karpushova Irina, Lagrive Gérald, Nahimana Belyse, Raboud Pamela, Rindisbacher Diego, Vero Stefania, Weissert Cédric

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Mmes et M. Krug Alice, Oppliger Anne, Schelling Alexandre

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 30.

POINT 2 Communications du Bureau du Conseil

Communications Présidentielles

La séance d'information – **Plan climat** - aura lieu le 26 janvier 2023 dans la Grande Salle du Motty à 20h00, un jeton de présence sera comptabilisé pour chaque Conseillère et Conseiller présents. Une liste de présence sera à disposition à l'entrée de la salle, il est demandé à chacune/chacun de la signer lors de son arrivée. De plus, aucun procès-verbal ou rapport sera fait à la suite de cette séance, chacun étant libre de prendre ses propres notes.

Lors de cette séance, le mandataire du plan climat M. Hervé Henchoz fera une présentation du rapport du Plan climat identique à celle faite à la Municipalité en date du 24 novembre 2022 et sera à disposition des membres du Conseil communal. Il sera accompagné de M. Yolán Menoud, chef de service et M. Stanislas Guyé, délégué au Plan climat et durabilité, pour répondre à toutes les questions concernant ce rapport, soit l'aspect technique et les actions de la première génération (législature en cours) à prévoir pour atteindre nos objectifs.

Ce rapport sera validé en dernière lecture par la Municipalité le lundi 19 décembre. De même, la Municipalité validera le préavis qui sera soumis au vote lors de la séance du Conseil communal le 23 février 2023. Ces 2 documents seront envoyés aux membres du Conseil communal le 23 décembre au plus tard et seront bien entendu mis en ligne sur le site extranet du Conseil.

Ainsi, les groupes auront tout loisir de faire une séance spéciale entre eux, avant ou après la séance d'information et de choisir correctement les membres qui les représenteront à la séance de la commission ad hoc du mardi 7 février 2023. Ceci en réponse au vœu de M. Birbaum. Afin de rassurer les membres du Conseil, voilà les conclusions de base qui seront soumises au Conseil communal :

- de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal ;
- d'approuver la Stratégie du Plan climat communal

Au chapitre des correspondances :

- Le 3 décembre 2022, M. le Président du Conseil a reçu la lettre de démission de la Conseillère communale Gladys Zürcher, dont il donne lecture. Annexe 1
- Le 5 décembre 2022, M. le Président a reçu une lettre de renonciation de Mme Maria-José Padilla Jimenez concernant le poste vacant du groupe PSIG au Conseil communal Annexe 2

Au chapitre des communications :

- Le bureau du Conseil a décidé que la Commission pour le plan climat sera composée de 9 membres. Il est demandé aux groupes politiques de communiquer les noms des commissaires à la personne qui les représente au Bureau du Conseil dans la première semaine de janvier.
- Suite à la démission de Mme Gladys Zürcher du groupe PSIG, une assermentation sera faite à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu en février, de plus il sera désigné un nouveau membre à la Commission ARASOL et à l'ORPC.
- Dans les prochains jours, les membres du Conseil recevront les décomptes des vacances pour l'année 2022, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir communiquer toutes anomalies par mail à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert.

M. le Président en a terminé avec les communications présidentielles et passe au point 3 de l'ordre du jour.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion en proposant une modification de l'ordre du jour comme suit :

Remplacer le point 5 - Assermentation par :

Proposition à la Municipalité pour désigner un/une déléguée à la Commission Municipale : Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)

M. le Président poursuit en passant au vote sur l'ordre du jour tel que modifié. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

=>Arrivée de Mme la Conseillère Alice Krug et de M. le Conseiller Alexandre Schelling, le nombre de conseillers et conseillères passe à 59, la majorité est fixée à 31.

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2022

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.

Il a été relevé les coquilles suivantes :

- **Page 3** : Démission de M. Quentin Leuba à la date du 14 novembre à la place du 24 novembre 2022 ;
- **Page 5** : point 4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30.09.2022 => il a été approuvé à une large majorité avec 3 abstentions et **non à l'unanimité** ;
- **Page 7** : dans les conclusions de la Commission ad hoc se sont glissées les conclusions de la commission des finances. Voici donc les conclusions qui seront remplacées : « Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions tel que formulées dans le préavis municipal 2022/12. » ;

- **Page 10** : nous souhaitons nous excuser auprès du Conseiller Sébastien Suess pour l'erreur d'orthographe dans son prénom ! ;
- **Page 23** : Communication municipales écrites, point 1, lors de l'intervention de M. le Conseiller Nicolas Morel, il s'agit de remplacer la phrase : il rappelle qu'un bâtiment **mal isolé** perd entre un quart et un tiers d'énergie dû à la ventilation" **par** "il rappelle qu'un bâtiment **bien isolé** perd entre un quart et un tiers d'énergie dû à la ventilation"

M. le Président demande à l'Assemblée si d'autres coquilles ont été relevées.

M. le Municipal Germain Schaffner tient à s'excuser auprès de la secrétaire car il a omis de l'informer qu'il y a une petite coquille en page 21/34 lors de son intervention. Il s'agit de lire « 40 fiches » et non 4 fiches. Il en profite pour apporter également une correction à ses propos, il s'agit de lire dans la même phrase non pas plus de 800 documents mais plus de 1000.

M. le Conseiller Gabriel Delabays relève une petite coquille dans le point 13 Divers, page 23/34, lors de son intervention sur la Cybersécurité, en effet dans le texte il s'agit de lire : « le niveau de maturité des communes vaudoises » et non l'immaturité des communes vaudoises.

M. le Président rappelle à chacun et chacune de bien vouloir parler proche du micro car il est parfois difficile de comprendre certaines interventions, il remercie l'Assemblée pour son aide car cela facilite le travail des secrétaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022, **a été accepté à une large majorité avec 1 abstention tel que modifié.**

POINT 5 Proposition à la Municipalité pour désigner un/une déléguée à la Commission Municipale : Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)

Suite à la démission de Mme la Conseillère Taisia Terrettaz de la Commission précitée, le Conseil communal se doit de proposer une ou un remplaçant(e) à la Municipalité.

La parole est donnée à M. le Conseiller Guillaume Leuba qui propose la candidature de Mme la Conseillère Jade Hänni pour le poste vacant.

L'Assemblée étant en présence que d'une candidature pour un seul poste, Mme la Conseillère Jade Hänni est désignée par acclamation.

Sa candidature est proposée à la Municipalité et la prie de bien vouloir faire part de son choix au Conseil communal lors d'une prochaine communication.

POINT 6 Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2023

M. le Président donne la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff, Président de la Commission des finances (ci-après : CoFin) pour la lecture de son rapport.

M. le Conseiller Basile Bischoff donne lecture de son rapport :

« Le budget 2023 de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge prévoit un montant des charges totales de Fr. 143'900.-, en augmentation de Fr. 1'500.-, soit +1% par rapport au budget 2022. Cette augmentation est parallèle à la hausse du revenu lié aux taxes de transit des communes en amont qui s'élève à Fr. 143'500.-. Ce budget n'appelle pas d'autres commentaires.

Conclusion de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2023 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »

M. le Président remercie M. le Conseiller et ouvre la discussion sur le budget.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote sur le budget 2023 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge.

Au vote le budget 2023 est accepté à l'unanimité.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le budget 2023 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 7 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2023

M. le Président donne la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff, Président de la CoFin pour la lecture de son rapport.

M. le Conseiller Basile Bischoff donne lecture de son rapport :

« La charge nette totale pour les 16 communes concernées se monte à Fr. 24'719'029.-, soit une hausse de Fr. 2'551'529.- par rapport au budget 2022. Ceci représente pour Ecublens une charge de Fr. 1'114'900.-, soit une hausse de Fr. 122'900.- (+12,4%) par rapport au budget 2022. Le montant de cette charge est reporté dans le budget 2023 d'Ecublens sous le compte 460.3526.04 STEP Lausanne.

La charge nette par m3 d'eau consommée s'établit à Fr. 1.23255.- contre Fr. 1.16709.- en 2022(comptes 2021 : Fr. 1.03615/m3), soit une hausse de Fr. 0.06546.- (+5.6%).

Les charges du compte 312 Alimentation et élimination des déchets ont été augmentées à Fr. 5'892'200.- soit une hausse de Fr. 2'689'900.- par rapport au budget de 2022. La cause principale est la hausse des prix de l'énergie. Les revenus du compte 430 ventes d'énergie ont été augmentés à Fr. 4'222'100.-, soit une hausse de Fr. 884'700.- Cette augmentation est

due à la vente de chaleur et à une quantité supérieure de boues incinérées. Les charges du compte 340 Charges d'intérêts augmentent de manière significative pour s'établir à FR. 2'998'300.- (+76%) par rapport à FR. 1'703'700.- en 2022 liées aux nouveaux emprunts 2023 et à la hausse des taux.

La STEP envisage une indexation des tarifs de vente de l'énergie (compte 430) en lien avec la hausse des prix de l'énergie (compte 312), très certainement dès début 2023. Une première estimation a été faite pour le tarif de l'incinération des boues d'épuration provenant des autres STEP, ainsi que pour la revente de la chaleur produite par l'unité d'incinération. Le but est de compenser la hausse des coûts du compte 430.

Conclusion de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2023 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) tel que présenté. »

M. le Président remercie M. le Conseiller et ouvre la discussion sur le budget.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote sur le budget 2023 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy.

Au vote le budget 2023, est accepté à une large majorité avec une abstention.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2023 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 8 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2023

M. le Président donne la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff, Président de la CoFin pour la lecture de son rapport.

M. le Conseiller Basile Bischoff donne lecture de son rapport :

Conclusions :

« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

d'adopter le budget 2023 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes » tel que présenté. »

M. le Président remercie M. le Conseiller et ouvre la discussion sur le budget. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote sur le budget 2023 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS.

Au vote le budget 2023, est accepté à une large majorité avec une abstention.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2023 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

POINT 9 Budget du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2023

M. le Président donne la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff, Président de la CoFin pour la lecture de son rapport.

M. le Conseiller Basile Bischoff donne lecture de son rapport :

« Le budget 2023 du Service de défense incendie et de secours (SDIS Chamberonne) diminue de Fr. 22'350.- soit environ de 3%, par rapport au budget 2022 en passant de Fr. 785'300.- à Fr. 762'950.-

Conclusion de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2023 du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Chamberonne). »

M. le Président remercie M. le Conseiller et ouvre la discussion sur le budget. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote sur le budget 2023 du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Chamberonne).

Au vote le budget 2023, est accepté à l'unanimité.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2023 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 10 Budget communal – Exercice 2023

M. le Président propose tout d'abord de traiter le budget communal de la manière suivante :

1. Parole est donnée à M. Basile Bischoff, rapporteur de la Commission des finances (COFI) pour la lecture de l'introduction de son rapport,
2. Traitement du Budget dans son ensemble : les comptes de fonctionnement, dicastère par dicastère, section par section, pages 18 à 123
3. Comptes de fonctionnement par nature, pages 124 à 127.
4. Récapitulation par direction et résultats, pages 17 à 18.
5. Plan des investissements 2022-2027, pages bleues, pages 129 à 149.
6. Préambule, pages 1 à 13.
7. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2023 :
 - Parole sera donnée aux présidents des groupes politiques dans l'ordre de leur représentation, à l'Assemblée puis la parole sera donnée à M. le Syndic, Christian Maeder.
 - Les pages 15 et 16 consacrées au détail des Crédits complémentaires au Budget 2022 ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées lors du Conseil du 12 mai 2022.

M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a une opposition à cette proposition, tel n'est pas le cas, M. le Président remercie l'Assemblée. Il précise également que le Conseil pourra poser des questions et faire valoir son droit d'initiative au fur et à mesure des chapitres. Si une question doit être formulée sur un poste précis, il est demandé que soit énoncé le numéro du poste et la page concernée.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff pour donner lecture de l'introduction du rapport de la Commission des finances.

M. le Conseiller Basile Bischoff, tient tout d'abord au nom de la Commission des finances, remercier vivement, M. Maeder, Syndic, M. Salzmann, chef du Service finances et informatique et son adjointe, Mme Laydu, pour les explications et documents donnés à la Commission des finances lors de sa séance du 3 novembre 2022 à la Salle des réceptions à Mon Repos. Il remercie également l'ensemble des Municipales et Municipaux ainsi que leurs Services d'avoir répondu à toutes leurs questions.

Il poursuit par la lecture de l'introduction du rapport :

La Commission des finances, en vue du Conseil communal du 9 décembre 2022, est appelée à se prononcer sur le Budget communal pour l'exercice 2023.

Le budget 2023, de la Commune tel que présenté à notre Conseil par la Municipalité, présente un excédent de charge de Fr. 2'240'100.- avant résultat extraordinaire et prélèvement dans les fonds « Réserve RIE III » et « Réserve générale ». A titre de comparaison, le budget 2022, y compris crédits complémentaires, prévoyait un excédent de charge de Fr. 1'455'200.- Comme ces dernières années, les charges et revenus en valeur absolue poursuivent leurs croissances avec des charges budgétées de Fr. 81.6 mios contre Fr. 77.8 mios l'an passé, pour des revenus de Fr. 79.3 mios contre Fr. 76.4 mios l'an passé. En 2018, il y a 5 ans, les comptes de notre commune présentaient des charges de Fr. 69.4 mios et des revenus de Fr. 71.8 mios, soit plus basses d'environ 18% et 11% respectivement que le budget 2023.

Les éléments marquants du budget 2023 qui impactent les charges à la hausse sont de natures diverses. Les charges salariales sont en hausse due à une augmentation du personnel de 5.2 équivalent plein temps (EPT) et une indexation des salaires de 3% (page 5 du préambule), augmentation contenue par des taux d'assurances sociales identiques à l'an dernier alors que le taux des assurances de personnes est en baisse de 1.5%. Les coûts de l'énergie, comme on pouvait s'y attendre, pèsent également sur les charges. Indirectement, ceux-ci pèsent également sur les coûts des lignes de transports publics. Suite aux différents cas de hacking, la sécurité informatique est renforcée et son coût est en hausse.

Le taux d'imposition reste inchangé à 62.5. Il reste aussi à ce niveau pour la planification financière des cinq prochaines années. Ceci précisé, au niveau des recettes, les impôts des personnes physiques et des personnes morales sont relativement comparables à ceux du budget 2022. Les impôts des frontaliers sont par contre en forte hausse par rapport au budget 2022, avec une augmentation de Fr. 1.1 mios. Au niveau de la péréquation, la péréquation directe nette et la facture sociale sont relativement équivalentes à 2022 alors que la couche thématique « Transports » est en hausse de Fr. 1.6 mios par rapport au budget 2022. Enfin, le dividende reçu des SIE est en baisse, ces derniers ayant besoin de fonds propres pour leur développement des énergies renouvelables.

L'endettement va se poursuivre. La hausse sera principalement due aux derniers investissements effectués récemment (collège Croset-Parc, buvette et vestiaire du terrain de foot notamment) et à l'insuffisance 2023 de marge d'autofinancement. La prévision d'endettement à fin 2023 est de Fr. 37 mios. La situation particulière des années 2020 et 2021 avec des taux d'intérêts négatifs semblent derrière nous. Une politique d'emprunt à court terme reste la stratégie à ce jour de la Municipalité, les taux à court terme restant encore attractifs.

Au niveau des investissements, le budget 2023 est principalement marqué par un investissement de Fr. 3'164'000.- pour l'assainissement énergétique et intérieur du bâtiment scolaire Mars et Fr. 800'000.- pour l'éclairage public en LED et amélioration RC1-1, sur un total d'investissement de Fr. 8'108'000.- pour le patrimoine administratif et financier. La marge d'autofinancement 2023 estimée de Fr. 2.0 mios ne couvrira donc que partiellement les investissements.

Le plan des investissements 2022-2027 comporte principalement un projet important, soit la réalisation de salles de gym et salle polyvalente sur le site du Pontet (investissement estimé à Fr. 13 mios hors crédit d'étude de Fr. 1.7 mios) pour les années 2026 et 2027. Les autres gros investissements prévus par la Municipalité sont portés à l'inventaire, soit la rénovation du collège d'Epenex pour Fr. 15 mios, la reconstruction des salles de classes de Saturne pour Fr. 12 mios, l'assainissement du collège et salle de gym du Croset pour Fr. 10 mios, et la construction d'un nouveau centre d'exploitation de la voirie (CEV) pour Fr. 10 mios.

M. le Président remercie M. le Conseiller pour cette lecture et passe aux comptes de fonctionnement point par point.

Chapitre 1 – Administration générale, pages 18 à 45

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 2 – Finances, pages 45 à 51

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 52 à 71.

Le Conseil communal étant en présence d'un amendement, rédigé par la Commission des finances dans son rapport à la page 5 concernant le chapitre 3, M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff (Président de la CoFin) pour la lecture de ce dernier.

Amendement

Concernant les ressources allouées pour l'encouragement au développement durable, la Commission des finances considère que les Aides pour le développement durable (compte 301.3666) sont des subventions essentielles de la commune pour répondre au défi de la transition énergétique. Ces subventions aident financièrement les particuliers dans leurs projets d'assainissement de maison, de remplacement de chauffage à énergie fossile par des solutions durables (chauffage à bûches ou pellets, pompes à chaleur) d'installation de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques, d'acquisition de véhicules à zéro émissions de carbone (vélos ou voitures électriques), de réalisations naturelles (création de biotopes, plans d'eau écologiques, murs en pierres sèches), d'achat d'abonnements de transports publics (AG, Mobilis annuels, passeport vélo), pour ne citer que certaines d'entre elles.

Aujourd'hui, ce fonds n'est financé essentiellement que grâce à la « taxe pour le développement durable » (0.25 ct/kWh) que la commune estime pour 2023 à Fr. 333'000.-.

Depuis 2021, le fonds n'est plus en adéquation avec les demandes de subvention et peine à satisfaire ces dernières dans les temps. Cette année par exemple, le fonds était déjà épuisé en septembre et les demandes subséquentes des particuliers reportées à 2023.

Estimant qu'avec la crise énergétique actuelle, les demandes pour ce genre de subventions ne vont aller que croissant, la Commission des finances estime urgent l'assainissement du financement de ces dernières pour les mettre en adéquation avec les demandes réelles et ne pas devoir refuser ou reporter aux années suivantes des subventions légitimes. A ce titre, **la Commission propose d'amender le budget 2023 avec la création d'un nouveau compte intitulé « 302.3666 – Aides aux assainissements énergétiques des propriétaires privés »** qui prendra en charge une partie des aides fournies aujourd'hui par le compte « 301.3666 – Aides pour le développement durable ». Cette manière de faire permettra de soulager et équilibrer le fonds existant, et lui permettra de continuer à satisfaire les demandes actuelles de subventions, sans restriction ni diminution des aides existantes (par exemple sur les voitures électriques). La répartition des subventions proposée est la suivante :

Aujourd'hui (2022)		Proposition 2023	
Analyse énergétique	Compte Aides pour le développement durable 301.3666	Analyse énergétique	Nouveau compte à créer Aides aux assainissements énergétiques des propriétaires privés 302.3666
Assainissement		Assainissement	
Construction Minergie		Construction Minergie	
Capteurs solaires thermiques		Capteurs solaires thermiques	
Chauffage		Chauffage	
Capteurs solaires photovoltaïques		Capteurs solaires photovoltaïques	Compte Aides pour le développement durable 301.3666
Mobilité (vélo/voiture/scooter électrique)		Mobilité (vélo/voiture/scooter électrique)	
Nature et paysage		Nature et paysage	
Appareils ménagers		Appareils ménagers	
Mobilité/Transports publics		Mobilité/Transports publics	

Au vu des aides 2022 en attente reportées en 2023 et en estimant que la demande en subventions en 2023 sera au minimum égale à 2022, la Commission propose de doter ce nouveau compte 302.3666 d'un montant de Fr. 200'000.- pour l'année 2023. Ce montant

pourra être revu à la hausse ou à la baisse lors du budget 2024, selon son utilisation réelle en 2023.

M. le Président remercie M. le Conseiller et rappelle l'article 105 du règlement communal concernant la création d'un poste au budget communal, puis passe la parole à M. le Syndic.

Art. 105 de notre règlement communal :

Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées.

M. le Syndic Christian Maeder, confirme que la Municipalité a pu prendre connaissance de cette proposition d'amendement ce dernier lundi. Cela a été débattu et conclut que cet amendement pourrait être soutenu.

M. le Président remercie M. le Syndic puis ouvre la discussion sur cet amendement à l'Assemblée.

M. le Conseiller José Birbaum s'exprime en ces termes :

« Si j'ai bien compris le fonds d'aides pour le développement durable est épuisé depuis septembre et donc les habitants de la commune qui ont entrepris des dépenses en comptant notamment sur ce fonds, n'ont pas pu recevoir l'aide à laquelle ils auraient droit. Il est vrai que les directives du fonds communal d'encouragement pour le développement durable précisent en son article 3 que les subventions sont octroyées sous réserve de disponibilité du fonds. Mais la personne qui doit prendre la décision d'investir bien avant qu'il puisse effectuer la demande de subvention, doit savoir sur quoi il peut compter au moment de prendre sa décision. C'est bien le but de la subvention communale, encourager la prise de bonnes décisions. C'est tout de même surprenant que ce soit la Commission des finances qui, suite à ses questionnements lors de l'examen du budget, doive proposer des mesures et informer le Conseil de cette situation peu glorieuse. Alors que selon l'article 12 de son règlement, c'est la Municipalité qui est responsable de la gestion du fonds et du contrôle de son utilisation et que nous disposons d'une Commission de 6 membres dont 3 délégués dans ce Conseil, chargées de proposer l'octroi de subventions et promouvoir le fonds.

Pour que notre règlement puissent être respecté et que nos promesses tenues, il me semble urgent que le sujet soit pris en main et que la Municipalité :

1. Réexamine les objectifs du fonds et si nécessaire les adapte
2. Soumette cas échéant au Conseil une nouvelle quotité de la taxe comme le prévoit l'article 6 du règlement

Je relève cependant que le règlement dans son état actuel prévoit déjà une taxe possible de maximum 0,3 ct kWh alors que 0,25 ct kWh sont prélevés.

Tout ceci devrait naturellement être réalisé dans l'esprit de la directive du fonds communal d'encouragement pour le développement durable, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de procéder à une interpellation ad hoc ou le dépôt d'un postulat. L'opportunité de cette démarche me paraît assez évidente. Pour l'heure, la proposition d'amendement de la Commission des finances est acceptable, à mon avis, dans une optique de proposition transitoire et provisoire. »

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, pensait tout d'abord prendre la parole à ce sujet lors de la prise de parole des présidents de groupe, cependant, il fait part dès à présent à l'Assemblée que lors de la dernière séance de préparation de groupe du PSIG, il a été décidé de soutenir cet amendement.

Mme la Municipale Danièle Petoud, souhaite répondre à l'intervention de M. Birbaum qui se pose des questions, à juste titre, à ce sujet. La Commission du fonds d'encouragement, composée également de 3 membres de ce Conseil, n'est pas là pour dicter la politique de la Municipalité mais pour prendre connaissance de l'avancée des subsides, telle que la diminution ou l'augmentation d'une subvention. C'est lors de cette discussion que la Commission peut faire des propositions à la Municipalité. Cette Commission est à présent constituée de 3 délégués du Conseil au lieu des deux comme au préalable afin de mieux répartir les groupes politiques. Malheureusement, lors de la dernière séance M. le Conseiller Jean Rochat du groupe PLR+ID n'était pas présent, cependant les deux autres délégués relevaient avec souci que le fonds d'encouragement ne pouvait plus financer à terme toutes les demandes en cours sans compter celles qui doivent arriver d'ici à l'année prochaine. C'était un peu le conseil de Mme la Municipale, lors de cette séance, de faire remonter cette information dans les différents groupes politiques afin qu'ils puissent revenir par le biais du Conseil communal s'ils estiment qu'il manque quelque chose, que de devoir porter cela devant la Municipalité et discuter sans connaître la tendance du Conseil communal.

Mme la Municipale est très heureuse que cet amendement soit proposé et espère que le Conseil communal soutiendra cette proposition car cela va permettre à la Commune de pouvoir continuer à donner ces subventions à tous les propriétaires que ce soit de petites villas ou d'immeubles afin de leur permettre de faire le pas dans la diminution des dépenses énergétique. C'était un souci de la commission, cependant elle ne peut pas dire à la Municipalité de faire d'une manière ou d'une autre. Personnellement, Mme la Municipale trouve cette démarche louable et cela rassure la Municipalité de voir qu'une majorité de la Commission des finances a proposé cet amendement, ce qui représente pour la Municipalité la majorité politique de ce Conseil. Elle estime que le Conseil communal peut s'en réjouir.

Quand M. le Conseiller José Birbaum informe qu'il est possible d'augmenter la taxe de 0,25 kWh à 0,3 kWh, la Municipalité a estimé qu'il ne fallait pas le faire car au vue de la crise énergétique et au vue de l'augmentation des factures pour les concitoyens, elle a préféré augmenter de 0,5 et pas de faire 1 centime de plus.

Cependant, elle avait aussi décidé de supprimer la subvention aux véhicules électriques et fort de l'amendement de la Commission des finances, la Municipalité souhaite revenir sur cette décision et poursuivre les subventions sur les véhicules électriques en admettant qu'aujourd'hui ce n'est pas les Fr. 1'500.- qui vont faire la différence mais c'est un petit plus afin de poursuivre les recherches et le développement sur ces véhicules-là vu qu'il y a une tendance à aller, à terme, plus vers ce genre de véhicule, tout en sachant que le mieux est de ne plus avoir de véhicules et plutôt profiter des transports publics.

Pour conclure, Mme la Municipale voulait donc répondre à M. le Conseiller par rapport au fonctionnement de la Commission et que son rôle est consultatif. Elle reprend ce que M. le Syndic a dit précédemment, lors de la séance de la Municipalité, tous les membres étaient tous unanimes quant au fait de soutenir cet amendement, cela permettra de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites. De plus, elle informe également que toutes les demandes qui arrivent actuellement sont mises en attente. Le citoyen ou la citoyenne qui fait la demande reçoit un message pour l'informer que le fonds est actuellement épuisé mais qu'il se trouve être en liste d'attente afin de recevoir le paiement des subsides en janvier 2023.

Actuellement, ce sont Fr. 80'000.- de promesses de subventions qui sont en attente et qui ne peuvent pas être versées du fait que le fonds pour 2022 est épuisé. Ce fonds va donc débiter avec un négatif de Fr. 80'000.- au 1^{er} Janvier 2023 voire même un montant plus élevé d'ici la fin de l'année. A ce rythme-là, il est fort probable que d'ici le mois de juin, le fonds 2023 sera déjà épuisé et qu'il faudrait déjà à ce moment-là écrire aux personnes qui font la demande d'un subside que le fonds est épuisé. La proposition de la Commission des finances arrive à point nommé.

M. le Syndic Christian Maeder, souhaite préciser qu'en Municipalité, il a été évoqué la particularité de cette demande qui consiste à mettre dans les comptes généraux de la commune un montant pour subventionner les actions pour le développement durable et surtout pour l'isolation des bâtiments et que ce n'est pas anodin. Le compte en question va être financé par l'impôt. Cependant, le fonds d'encouragement du développement durable, lui, va être financé par la taxe. Cette taxe, tout le monde la paie par le courant électrique, elle est relativement douce voir quasiment inexistante pour Monsieur et Madame tout le monde. Par contre, pour les entreprises, elle peut être relativement importante. La modification de cette taxe va avoir un impact surtout sur les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie. Il pense surtout aux sociétés telles que Sirec, Migros, Jowa. Ils ont abordé cette discussion lors de leur séance et il a rendu attentif ses collègues qu'il était tout de même particulier de mettre dans des comptes communaux un soutien pour des actions de particuliers. Cette façon de faire peut être estimée normale, anormale ou particulière. Cependant, c'est au Conseil communal de décider s'il accepte cette façon de faire ou pas, ce soir. En ce qui concerne la Municipalité, elle accepte cette proposition et cette façon de procéder. Il est vrai que la Municipalité peut revenir devant le Conseil pour adapter cette taxe avec un nouveau règlement contenant un article où le plafond en centimes par kWh pour cette taxe soit plus haut et cela rapidement. Le plafond actuel est bloqué à 0,3 ct par kWh, il n'est pas encore atteint mais il peut l'être d'ici une année. A ce moment-là, la Municipalité pourra revenir vers le Conseil communal avec un préavis pour changer cet article et augmenter le montant de cette taxe. M. le Syndic voulait juste préciser que cela peut être fait si cela devait se montrer nécessaire.

M. le Conseiller Basile Bischof, apporte une précision qu'actuellement pour atteindre ce montant, il faudrait augmenter la taxe à 0,4ct kWh pour avoir un fond supplémentaire de 200'000.-.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, est très sceptique par rapport à la subvention des voitures électriques et trouve regrettable que la Municipalité souhaite revenir en arrière. Ce sont les constructeurs électriques qui sont soutenus lorsque la Municipalité subventionne une voiture électrique type Telsa. Le propriétaire Tesla peut ainsi racheter des actions (autres que Twitter vu qu'il les a déjà toutes !). Alors que ces constructeurs baissent leurs prix des voitures électriques s'ils n'arrivent pas à vendre leurs voitures mais il reste effectivement très sceptique. Avec toutes les entités, comme l'État de Californie, le trésor fédéral des Etats-Unis, les cantons et les communes qui subventionnent, il estime que la Municipalité pourrait demander quelques actions à Twitter. Blague à part, M. le Conseiller émet le vœu que si cette subvention est maintenue, que ce soit au moins limité aux personnes qui remplacent une voiture thermique par une voiture électrique et non pas aux personnes qui ajoutent une voiture électrique supplémentaire et limiter à un certain niveau de puissance, qui doit être trouvé. Mais il n'y a aucune raison que nous subventionnons ces « gros tracteurs » qui embêtent tout le monde qu'ils soient électriques ou thermiques. (Annexe 3)

M. le Conseiller Daniel Sage, souhaite s'exprimer dans le sens de M. le Conseiller Dudt. Il précise que le point qui est à trouver est extrêmement bien établi car on peut établir un bilan carbone d'une voiture électrique ou thermique. Le bilan carbone complet d'une grosse voiture électrique, des émissions grises à la fabrication et son utilisation ainsi que sa destruction sont supérieures à celui d'un véhicule thermique et ce sont bien celles-ci qu'il ne faut pas subventionner. Ceci est très bien connu et il existe de très bons rapports à ce sujet que M. le Conseiller propose de communiquer ultérieurement à l'Assemblée.

Mme la Municipale Danièle Petoud, entend ses deux remarques et le vœu de M. le Conseiller et il est bien clair que la Municipalité se prononcera sur cela mais elle a des bons exemples à donner. Les personnes qui prennent un véhicule électrique, de base, changent leur véhicule thermique et dans ce cas de figure nous n'avons rien gagné. D'autres personnes ont deux véhicules thermiques et décident de les remplacer par un seul véhicule électrique et là on y gagne quelque chose. Elle prend l'exemple de la Ville de Lausanne qui annonce que

d'ici 2030, seuls les véhicules électriques pourront entrer en ville. En sommes-nous déjà là ? et est-ce qu'ils pourront le faire ? A ce jour, il y a bien une prise de conscience. Cette subvention de véhicule électrique pourrait être maintenue, d'ici à 2030, ou au contraire, il ne sera peut-être plus nécessaire de la proposer. Aujourd'hui, cette subvention est un encouragement et ce n'est pas pour le long terme. Quant à la question de la puissance des véhicules n'est pas toujours facile à y répondre, que les choses peuvent changer et qu'il arrive que les membres de la Municipalité ou de la Commission d'encouragement ne soient pas toujours du même avis et que cela donne un travail de réflexion important aux employés que Mme la Municipale souhaite leur éviter mais c'est un sujet qui sera abordé en toute connaissance de cause en Municipalité.

M. le Conseiller Eric Darbellay, abonde à ce qui a été dit préalablement et dans les propos de Mme la Municipale Petoud. M. le Conseiller souhaite rappeler certains points concernant les véhicules électriques et leur financement. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de se poser trop de questions s'il faut subventionner ou non ces véhicules car à terme il faudra peut-être les abandonner. Malheureusement, la Suisse est tributaire d'une décision prise par la Commission Européenne qui a décidé qu'en 2035, plus aucun véhicule thermique ne pourra être immatriculé. Cette décision, qui peut soulever des questions de capitalisme, a vraisemblablement été prise par un lobbying, des grands constructeurs automobiles qui ont décidé d'investir dans l'électrique au lieu d'investir dans d'autres solutions. Malheureusement, ils ont investi des milliards dans l'électrique qui fait que prochainement, nous serons inondés de véhicules électriques et la population sera bien obligée de faire cette transition. Et pour aider la population à faire cela, il est nécessaire de les soutenir par des subventions.

M. le Conseiller voulait juste partager cela et se réjouit de participer au débat sur le plan climat. Il en profite pour remercier également pour l'intervention de M. le Syndic et espère que dans la présentation et la discussion du plan climat, la Municipalité aidera le Conseil à comprendre toutes les possibilités financières qui sont à sa disposition pour financer cette transition énergétique. Les coûts de l'amendement proposé par la Commission des finances, qu'il propose également de soutenir, sont financés par l'impôt mais la transition énergétique et les actions que le Conseil prendra et qui seront présentés au plan climat devront être financés mais ne pourront pas être financés par la taxe d'électricité car il n'est pas vraiment possible d'aller au-delà de 0.4ct kWh. Il espère que la Municipalité présente toutes les possibilités de financement à disposition du Conseil afin qu'il puisse prendre les meilleures décisions aux propositions qui lui seront faites.

Mme la Municipale Danièle Petoud, souhaite répondre à M. Darbellay par rapport aux rapports du plan climat qui est un rapport technique avec un certain nombre de pages avec beaucoup de lectures à faire. Puis, il y a le plan d'action. Il ne présente pas comment cela va être financé car cela n'est pas possible à faire, par contre il sert à prendre connaissance de ce qui va arriver, savoir ce qui est dans les budgets, dans les budgets de fonctionnement qui vont augmenter pour aller plus vite pour vraiment faire les choses ou ce seront des préavis qui seront présentés au Conseil. La Municipalité ne va pas pouvoir inventer un montant pour dire voilà cela va coûter tel montant. Ce sera au fur et mesure et le Conseil communal a le pouvoir de décider s'il est d'accord ou pas d'aller à cette vitesse-là lorsque la Municipalité présentera les budgets. Dans la présentation du rapport et du préavis, il n'y a pas de montant financier.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, reprend le sujet des véhicules électriques car il est important. Les taxes servent à alimenter le fonds de développement durable et ce fonds se veut incitatif pour accompagner la transition énergétique aujourd'hui. On est dans l'incitation mais malheureusement aujourd'hui nous allons plutôt à reculons par rapport à ça. M. le Conseiller entend par là que pour ceux qui font des rénovations, il est difficile de trouver des prestataires pour réaliser des travaux. Aujourd'hui l'incitation existe de faite mais a-t-elle vraiment besoin d'être encouragée, il serait bien de se poser la question. L'urgence climatique est là et il faut l'accompagner. Et il insiste sur le fait que cet amendement sera soutenu par le groupe PSIG.

Toutefois, il souhaiterait tout de même ajouter que si l'on fait la liste des propositions qui sont faites et à qui elles s'adressent, nous remarquons que celles-ci sont essentiellement adressées à des propriétaires. Alors, ce ne sont pas des gens méchants, il en est un lui-même, mais il souhaite qu'on se rappelle des locataires et des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes moyens. Dans la réflexion, il faut tenir compte de la manière de construire et d'attribuer ces taxes, que l'on trouve aussi des mécanismes qui pourraient permettre de déclinier ces aides et qui soient allouées aussi aux locataires. IL ne faudrait pas que celles-ci soient exclusivement destinées aux propriétaires. M. le Conseiller se rend bien compte que cela est compliqué et qu'il n'a pas de formule magique à proposer mais précise que les membres du groupe PSIG ont ce souci et souhaitent qu'il soit pris en compte afin d'amener plus d'équilibre.

Mme la Conseillère Maya Frühauf, en tant que membre de la Commission consultative du fonds d'encouragement pour le développement durable, aimerait attirer l'attention sur le fait que lors de la dernière réunion, à l'unanimité des membres présents, avait suggéré la suppression de la subvention aux voitures électriques. En effet, outre le fait que le nombre de demandes augmente et contribue à l'épuisement rapide du fonds, il ne semblait surtout pas pertinent, aux membres de la Commission, d'encourager le passage systématique de la mobilité individuelle classique à la mobilité électrique. Pour un avenir durable, il s'agit d'encourager une réduction des TIM et le passage à d'autres formes de mobilités (transports publics et partage de voitures). Mme la Conseillère formule donc le vœu que la proposition de la commission puisse être maintenue. (Annexe 4)

Mme la Municipale Danièle Petoud, souhaite juste reprendre le vœu de Mme Fruhauf. Cette décision a été prise en Municipalité au moment où il a été décidé de ne pas augmenter le montant de la taxe de 0.3ct kWh mais de la maintenir à 0.25ct. Avec l'amendement, qu'elle espère qui sera accepté, cela va être discuté. C'est une décision qui n'a pas encore été communiquée et une décision qui serait venue au 1^{er} janvier 2023. A ce jour, il y a une subvention pour les véhicules électriques et le vœu a été entendu et la décision sera prise en Municipalité.

Par rapport à l'intervention de M. le Conseiller Ibarrola, il est vrai que lorsque l'on parle de subvention, d'assainissement de maison et autres, on pense à des propriétaires individuels, à des villas mais il faut aussi penser aux propriétaires d'immeubles locatifs. Si eux font aussi ce travail, cela va permettre aussi de faire économiser des charges de chauffage et autres qui reviennent aux locataires. Après, cela fait déjà très longtemps et c'est pour cela qu'il est important de maintenir de l'argent dans ce fonds d'encouragement parce que cela fait déjà depuis 2017, 5 ans déjà, que notre commune avait mis en place les opérations d'Éco-logements qui sont exclusivement réservés aux locataires. Cela veut dire qu'ils reçoivent la visite d'ambassadeurs dans leurs appartements, s'ils sont volontaires et souhaitent le faire, ils doivent s'inscrire via une campagne, et ainsi sont vérifiés les divers appareils ménagers du logement. Le locataire ne peut pas vraiment changer de frigo lui-même mais il arrive que certaines personnes utilisent encore des lampes halogènes ou d'autres frigos et congélateurs en plus ou encore des personnes âgées qui font chauffer leur eau dans une casserole. Dans ce cas de figure, les ambassadeurs laissent une bouilloire électrique à la personne car beaucoup plus efficace. Des multiprises sont installées. C'est une action qui rencontre un très fort succès et la Municipalité travaille avec Terragir mais SIE a repris cette action. Le canton a mis en place cette action depuis 2022 avec de forts soutiens, beaucoup plus que ce qu'il faisait avant et cela est vraiment destiné aux locataires. Sont également subventionnés des appareils ménagers pour les locataires car il est important que les subventions ne reviennent pas qu'aux propriétaires. Une enveloppe de Fr. 45'000.- qui est destiné aux Éco-Logements, est destinée principalement pour les locataires. Si le Conseil a des idées d'actions à proposer, elles seront les bienvenues car il est très important de tenir compte des locataires et pas uniquement des propriétaires.

M. le Conseiller Gabriel Delabays, ne souhaite pas rajouter au débat qui est fait au sujet des subventions des véhicules électriques car il lui semble que le Conseil a des valeurs

diamétralement opposées concernant certains points. Il lui tient à cœur de souligner celles qu'il porte à ce sujet-là, notamment le fait que l'on dise qu'il faut stopper la mobilité électrique car il y a d'autres sortes de mobilités. Parce que la mobilité individuelle est déplacée. Pourtant elle n'est pas déplacée pour tout le monde et elle continue à être nécessaire pour un certain nombre de personnes, M. le Conseiller pense principalement aux familles ou aux personnes en situation de handicap ou à des personnes qui malheureusement n'ont pas d'autres moyens que la mobilité individuelle. M. le Conseiller pense qu'il est important de penser également à ces personnes. Vu qu'un certain nombre de personnes a déposé un vœu à ce sujet, il souhaite également déposer un vœu en son nom : « Que la Municipalité continue à allouer des subventions pour la mobilité électrique, notamment à l'attention des familles et des personnes qui justement ont besoin d'utiliser la mobilité individuel car ils n'ont pas d'autres choix que celui-ci. » (Annexe 5)

M. le Président rappelle à celles et ceux qui ont déposé un vœu, lors des débats, de bien vouloir le faire parvenir à Mme la Secrétaire.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président passe au vote de ce dernier.

Au vote l'amendement proposé par la Commission des finances est accepté par une large majorité et une abstention.

La parole n'est plus demandée concernant le chapitre 3.

Chapitre 4 – Travaux, pages 71 à 85.

La parole est donnée à **M. le Conseiller Basile Bischoff** pour la lecture de l'amendement proposé par la commission des Finances au sujet du compte 430.3185.03.

Amendement de la Commission des finances – Routes, cpte 43

La Municipalité prévoit, au compte 430.3185.03, une dépense supplémentaire d'environ Fr. 90'000.- (par rapport aux chiffres du budget 2022) pour une migration du SIT Système d'Information du territoire public - Géoportail) vers un logiciel open Source.

Ce montant étant important, la Commission des finances est intéressée à comprendre les besoins et le détail des coûts de ce projet. Elle invite donc la Municipalité à revenir au Conseil Communal avec un préavis sur cette dépense et propose donc d'amender le compte 430.3185.03 en conservant pour 2023 le montant budgété en 2022, soit Fr. 45'000.-, qui semble amplement suffisant au vu des comptes de 2021 (Fr. 39'111.55).

M. le Président remercie M. le Conseiller et passe la parole tout d'abord à la Municipalité afin qu'elle puisse s'exprimer à ce sujet.

M. le Municipal Germain Schaffner, souhaite apporter une correction à l'amendement affiché. Il est indiqué qu'il s'agit d'une migration du SIT et que c'est un système d'information du domaine public. Or, il s'agit bien du système d'information dans son ensemble. Il y a une partie publique que tout un chacun peut consulter sur le site internet et il y a la partie qui n'est pas publique qui est géré principalement par les services techniques mais pas seulement, car il y a également la partie gérée par le service à la population qui gère des données dans ce système d'information du territoire.

Pour rappel, un système d'information du territoire est un logiciel qui permet de gérer des données cartographiques avec différentes couches de l'utilisation des sols ou des sous-sols, tels que les réseaux de routes, le réseau d'évacuation des eaux, le cadastre, l'éclairage public et d'autres. Ce système aujourd'hui doit être changé.

L'amendement invite la Municipalité à revenir devant le Conseil avec un préavis. Il faut savoir qu'il s'agit ici d'un changement/remplacement de logiciel par un autre donc ce n'est pas une dépense d'investissement mais une dépense du budget courant. La Municipalité souhaite remplacer le logiciel actuel par un nouveau logiciel qui nécessite une migration des données, d'où le montant de Fr. 90'000.-.

M. le Municipal explique le pourquoi de cette opération. Le fait que l'on ne soit pas dans une dépense d'investissement mais dans un cadre budgétaire, il encourage le Conseil à refuser cet amendement car il est demandé à la Municipalité de revenir avec un préavis et il n'y a pas lieu de faire un préavis selon la Municipalité pour un tel montant. Monsieur le Municipal explique le pourquoi du montant de Fr. 90'000.-. Il faut savoir que le système d'information du territoire actuel est un logiciel « dit propriétaire » qui dépend d'un fournisseur éditeur de logiciel qui ne permet pas aux utilisateurs de faire de modification dans le système. Toute modification du système doit passer par le fournisseur. Le souhait est de changer de paradigme afin d'avoir un système « open source » c'est-à-dire libre de modification, afin de pouvoir faire évoluer plus facilement et rapidement toute la configuration du système et surtout de pouvoir mutualiser les développements. Plusieurs communes sont déjà passées sur un système open source pour leur système d'information du territoire et elles se regroupent d'ailleurs souvent par groupe de communes ainsi les développements sont mutualisés ce qui limite les coûts d'évolution du logiciel. Le logiciel actuel utilisé se nomme Geoconcept, il est quelque peu vieillissant et basé sur une ancienne technologie. Ce système donne une certaine satisfaction mais on ne peut que difficilement le faire évoluer. Chaque fois que l'on souhaite faire une modification ou ajouter quelque chose, cela prend beaucoup de temps pour que le fournisseur fasse la modification demandée. Le fait de passer sur un système open source donne beaucoup plus de flexibilité afin de faire évoluer le système, ce qui est la tendance de la plupart des petites ou grandes communes actuellement.

Dans notre système d'information du territoire, qui est un système de données cartographique avec différentes couches d'utilisation du sol ou sous-sols. Aujourd'hui, nous avons environ une quarantaine de couches. Ces données sont gérées par les différents services techniques, tel que le service travaux publics et de l'environnement, des travaux, des eaux, le service de l'urbanisme mais également le service de la population pour différents besoins. Le montant de Fr. 90'000 peut paraître important mais il correspond à une offre qui a été demandée pour faire cette migration et il n'est pas pertinent de faire une comparaison avec une autre situation de migration car cela dépend beaucoup de la complexité des modèles de données. Certaines communes n'en utilisent que quelques couches alors que nous en avons beaucoup. Il faut comparer ce qui est comparable. De plus, il faut savoir que ce montant sera très vite amorti car le fait que le logiciel soit propriétaire, cela nous impose de payer des licences pour chaque utilisateur. La licence coûte pour cinq utilisateurs environ Fr. 35'000.- chaque année. Le programme du nouveau système open source QGIS sera payé en une fois et coûtera Fr. 8'000.- et ainsi il n'y aura plus de licence à payer année après année. Ainsi les 90'000.- seront amorti en à peine 3 ans.

La Municipalité a le projet également de développer un géoportail public de l'ensemble de l'Ouest lausannois. Aujourd'hui, pour la partie publique, notre commune envoie nos données sur d'autres géoportail mais il n'est pas possible de voir les données des communes avoisinantes. L'idée est de faire un géoportail commun avec d'autres communes qui sont, selon un premier sondage, intéressées par ce projet fédérateur sauf peut-être la commune de Villars-St-Croix. Ce projet est soutenu par le SDOL, il s'inscrit dans cette dynamique.

M. le Municipal souhaite finalement que cet amendement soit refusé par l'Assemblée car il n'y a vraiment pas lieu de faire un préavis pour ce montant.

M. le Président ouvre à présent la discussion à l'Assemblée et passe la parole aux personnes suivantes à tour de rôle.

M. le Conseiller Charles Koller, remercie M. Schaffner pour l'éclaircissement mais va tout de même suivre la proposition de la Commission des finances car il lui semble tout de même utile de faire un préavis. D'ailleurs, il relève que M. le Municipal s'est contredit car il a dit que ce n'était pas une demande d'investissement car cela peut passer par le budget et pourtant, par la suite, il a dit que le système sera amorti sur 3 ans et dès le moment que le système est amorti sur 3 ans, cela peut passer par un préavis. Si l'on observe d'autres communes qui ont également fait des migrations, elles sont passées par des préavis. Aujourd'hui, il y a tout de même encore trop d'inconnues surtout avec ce qui va être proposé de faire avec les autres communes. Tout cela pourra donc être très bien expliqué dans un prochain préavis.

M. le Conseiller Eric Darbellay, ne souhaite pas contredire son préopinant car effectivement s'il est amorti sur 3 ans il est par nature un investissement. Si on lit l'article 13 du règlement sur la comptabilité des communes du canton de Vaud, les investissements sont considérés comme des achats, création et amélioration de bien durable du patrimoine administratif et selon le règlement de notre commune, les investissements doivent passer par un préavis. Après, il y a une marge d'interprétation, liberté de la commune de faire passer cela par le budget fonctionnement et d'amortissement direct, qui est une possibilité. Ce que Monsieur le Conseiller souhaite démontrer par-là, c'est que l'amendement de la Commission se justifie et qu'il est possible de passer par un investissement et de fait par un préavis. L'argumentaire, que ce n'est pas un investissement, n'est selon lui pas valable.

Puis, il ajoute une précision concernant l'article 105 du règlement de la commune. Cet article ne s'applique pas à cet amendement car cela concerne la création d'un nouveau poste ou la majoration d'un nouveau poste existant.

Par rapport à ce qui est expliqué par la Commission des finances, il suggère à l'Assemblée de soutenir cet amendement.

M. le Président fait remarquer que le montant initial est tout d'abord de Fr. 45'000.- et que la Commune l'a augmentée de Fr. 45'000.- et de ce fait il est juste que cela passe par l'article 105.

M. le Conseiller Eric Darbellay, le budget de ce compte est de Fr.105'000.- et il n'est pas demandé Fr. 205'000.- mais de le ramener à Fr. 45'000.- d'où le fait que l'article 105 de notre règlement ne rentre pas en ligne de compte ici.

M. le Président s'excuse pour son erreur de lecture et passe la parole à l'Assemblée pour la suite de la discussion sur l'amendement de la Commission des finances.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, souhaite reporter au Conseil la discussion au sein du PSIG lors de la séance de préparation. Il a été décidé, avec les explications que M. le Municipal Germain Schaffner a pu apporter lors de cette séance, de ne pas soutenir cet amendement. A titre personnel, M. le Conseiller aimerait saluer cette décision de migrer d'un logiciel propriétaire vers un logiciel d'open source. De nombreuses communes l'ont déjà fait. Il l'expérimente tous les jours également et témoigne que la solution choisie est une bonne solution et que c'est un bon choix qui est partagé par la plupart des communes avec qui il travaille à Lausanne en particulier mais pas seulement, Cartoriviera l'utilise et toute la partie de Lausanne est satisfaite également. M. le Conseiller souhaite donc saluer ce choix ainsi que le choix d'avoir pris le logiciel QGIS qui est un bon logiciel d'open source.

Cela dit, par rapport à la pertinence d'utiliser le budget ou de partir sur un préavis, selon M. le Conseiller, cela revient à jouer sur les mots. Quand on parle d'amortissement, M. Schaffner en parlera mieux que lui, mais il faut rappeler ces propos qu'en ne payant plus les licences de Geoconcept, en 3 ans cela paie l'augmentation du budget. Et cela ne va pas financer l'achat d'un produit mais le travail de migration de toutes les données qui se trouvent actuellement dans Geoconcept et qui doivent être migré dans QGIS. On ne parle pas d'un investissement

ou d'un achat mais d'un travail pour aller vers un nouveau logiciel qui permet d'être dans un environnement open source afin de mieux collaborer avec nos partenaires de l'Ouest lausannois en particulier. Il ne s'agit clairement pas dans une dépense d'investissement mais dans une dépense budgétaire et pour toutes ces raisons M. le Conseiller souhaite proposer à l'Assemblée de refuser l'amendement.

M. le Conseiller José Birbaum, l'article 15 de la comptabilité sur les communes prévoit une exception mais qu'elle la limite à Fr.50'000.- . Un investissement de moins de Fr. 50'000.- peut, le cas échéant, être porté au budget des finances en l'occurrence dans ce cas si nous sommes clairement en présence d'un investissement de plus de Fr. 50'000.-. C'est pour cette raison que M. le Conseiller encourage l'Assemblée à soutenir l'amendement de la Commission des finances.

M. le Syndic, Christian Maeder, remercie M. Birbaum de l'avoir aiguillé sur les articles du règlement de la comptabilité des communes. Cela lui permet de remonter à l'article, de ce qu'est un investissement et relis l'article 13: « Sont considérés comme investissements l'achat, la création ou l'amélioration de biens durables du patrimoine administratif, ainsi que : les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, l'octroi de subventions uniques et les prises de participation pour l'accomplissement de tâches publiques. M. le Syndic précise qu'il faut donc tout d'abord voir la définition avant de pouvoir déterminer ce qui peut être exclu.

Ce que la Municipalité est entrain de proposer ne peut pas faire l'objet d'un préavis. On est là dans la séparation des pouvoirs. La Municipalité propose ici une migration et pour ce faire il y a un montant à payer. On est dans ce que la Municipalité doit faire et de son devoir et de sa compétence. Ce n'est pas de la compétence du Conseil communal de définir si oui ou non il faut aller sur open source et si la migration est bonne ou pas. Le Conseil communal peut raboter un budget c'est certain mais ce n'est pas pour autant que la Municipalité reviendra avec un préavis pour cela. La Municipalité ne le fera pas ! Effectivement, si l'argent n'est pas disponible, la migration ne se fera pas. La municipalité reviendra avec une demande avec un montant dans le budget 2024.

M. le Conseiller Cédric Sandoz, remercie l'Assemblée pour les diverses interventions qui ont été faites, toutes aussi pertinentes et bien expliquées les unes que les autres. L'explication de M. le Municipal était très bien expliquée ainsi que les faits relevés par la Commission des finances. Ce que M. le Conseiller regrette, c'est le manque de transparence qui a été donnée à la Commission des finances. Si toutes les informations avaient été données au départ, si les explications et les réponses clairement répondues cela aurait fait gagner à tout le monde et il n'y aurait pas autant de discussions à ce sujet. Il réitère ces vœux pour l'année 2023, c'est de donner à tous les Conseillers communaux des informations claires pour toutes les Commissions, pour lesquelles les Conseillers et Conseillères prennent du temps, que ce soit ad hoc, gestion ou finances afin d'éviter de perdre du temps en séance plénière. Comme on peut s'en rendre compte, la Commission des finances n'a pas obtenu les bonnes réponses, ce qui fait que l'Assemblée perd du temps ce soir.

M. le Conseiller émet le vœu que la Municipalité donne toutes les informations en avance aux commissions. (Annexe 6)

En ce qui concerne les dires de M. le Municipal, il est ravi de savoir que les Fr. 35'000.- seront amortis mais regrette la perte de temps pour un point aussi banal.

M. le Conseiller Guillaume Leuba, a une question de compréhension. On parle d'un potentiel SIT à l'échelle du district de l'Ouest lausannois. Il déclare ses intérêts car il travaille en tant que stagiaire au SDOL actuellement. Il ne pense pas que ce projet soit gagné d'avance. Il ne comprend pas que le fait de migrer Ecublens soit lié avec ce projet-là. Qu'Ecublens migre ou pas ce projet peut avoir lieu d'une autre manière. Pourquoi est-ce que c'est à Ecublens de faire la migration et en faire profiter au reste du district. Il aimerait bien de plus amples informations pour sa compréhension.

M. le Municipal Germain Schaffner, explique que le fait de faire une migration vers un service d'open source va permettre une mutualisation des coûts de développement et donne l'opportunité de créer un géoportail public. Ainsi cela permettra d'avoir une vue d'ensemble des réseaux de l'Ouest lausannois, il faut bien savoir que les réseaux ne s'arrêtent pas aux limites de nos communes. Avoir une vue d'ensemble sera utile aux différents services de notre commune tel que l'urbanisme mais également au public.

M. le Conseiller Michele Mossi, le mot d'ordre aujourd'hui dans le domaine de l'administration et même dans l'ingénierie générale, c'est digitalisation. C'est un mot qui est sur la bouche maintenant de toutes les administrations et il salue vraiment l'action de la Municipalité d'aller dans ce sens. Aujourd'hui, les projets qui se font sont des projets qui demandent des données techniques toujours plus précises, des données en 3D. On construit des bâtiments avec le BIM, ce sont des modèles de construction des maquettes en 3D avec des métadonnées intégrées. Aujourd'hui, pour faire ces projets, on a besoin de données de cadastre afin de connaître ce qui se passe en souterrain, non seulement à la surface avec les courbes de niveaux mais également où se trouve l'ensemble des réseaux souterrains.

M. le Conseiller déclare ses propres intérêts vu qu'il dirige un bureau d'ingénieur qui a besoin de ce type de données et il précise que c'est un besoin pour sa société d'utiliser ce type de logiciels particulièrement souples car l'évolution actuelle est particulièrement grande et ce qui se faisait il y a deux ans n'a rien avoir avec ce qui se fait aujourd'hui et n'aura rien avoir avec ce qui se fera dans 5 ans. Les systèmes open source ont démontré aujourd'hui une souplesse et une réactivité assez intéressantes dans ce domaine. Il encourage la Municipalité d'aller dans ce sens et d'uniformiser les bases de données, les sources de dialogues avec l'ensemble des autres communes du district. Ce qui va faciliter, raccourcir et réduire le travail des techniciens à l'avenir mais également du côté de l'ingénierie qui ont besoin de ce type de données.

Il encourage vraiment que la Municipalité fasse ce pas et que l'amendement soit refusé. Lorsqu'il faut migrer un certain nombre de données, Fr. 90'000.- ce n'est pas grand-chose. Si on doit migrer une ERP d'une entreprise, on parle d'un demi-million de francs et voir plus. Si Ecublens est une commune avec déjà un certain nombre de données à disposition et qu'il faut migrer un certain nombre de couches déjà existantes, cela coûte forcément plus cher qu'une autre commune qui aurait qu'un ou deux mètres en souterrain. Personnellement, M. le Conseiller estime que Fr. 90'000.- n'est pas un coût élevé pour un investissement et il estime que l'on ne peut pas parler d'investissement car ce n'est pas le bon mot.

M. le Conseiller demande à l'Assemblée si elle pense que la Municipalité va venir vers le Conseil communal avec un préavis pour demander si le Conseil accepte de faire la migration de Windows 10 vers Windows 11 ? Il estime que ce n'est pas le rôle du Conseil communal mais celui de l'exécutif de faire ce genre de réflexion et de les appliquer. Pour tous ces arguments, ceux qui ont été prononcés précédemment, il encourage vivement l'Assemblée de refuser l'amendement.

M. le Conseiller Eric Darbellay, s'excuse d'intervenir souvent ce soir et il laissera choisir à tout un chacun de soutenir ou pas cet amendement en fonction des indications qui ont été transmises par M. Mossi. Il souhaitait revenir sur ces points techniques car il estime que c'est important pour le Conseil de savoir ce qui doit être fait et à quel moment. Un investissement normal est une dépense qui apporte des bénéfices sur plusieurs années. Migrer vers cette solution apportera des bénéfices sur plusieurs années, donc par définition, par nature il s'agit d'un investissement qui correspond à la définition de l'article 13 entre un bien durable qui peut-être matériel ou immatériel. On parle de bien immatériel en comptabilité de plus en plus. Ensuite, M. le Conseiller souhaite poser une question à l'Assemblée, de quoi s'agissait-il dans le préavis 2013/08 ? Il est tout à fait normal que personne ne s'en souvienne, il a dû lui-même faire des recherches.

Titre du préavis : Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents GED - demande de crédit.

Cette open source est similaire à l'installation de cette GED. C'est l'installation d'un système informatique. Ce GED est passé par le biais d'un investissement. Il souhaite juste préciser que la manière de faire, proposée par la Commission des finances est correcte. Il laisse chacun choisir l'utilité ou pas de ce système

M. le Syndic Christian Maeder, persiste à dire que la procédure de passer par un préavis est fautive. Parce que si en 2013 on est passé par un préavis pour proposer l'acquisition et il faut bien retenir ce terme d'acquisition, d'une solution GED, gestion électronique des documents, c'était bien parce que la commune ne possédait pas de système. Actuellement la commune possède un système de gestion électronique, à une SIT qui possède une quarantaine de couches qui représente le plan de classement des arbres, les égouts, etc. C'est grâce au Conseil communal que la Commune a pu acquérir le logiciel dont elle avait besoin grâce à la décision du Conseil. Actuellement, il est question de faire une migration sur une nouvelle plateforme et non pas d'acquérir un nouveau système et il demande donc de ne pas soutenir cet amendement.

M. le Conseiller Nader Donzel, souhaite revenir sur la raison pour laquelle la Commission des finances au départ a posé cet amendement. Ce n'est pas lié directement à savoir si c'est un investissement ou une dépense. Mais c'est plutôt lié aux questions qui ont été posées à la structure de dépenses et de coûts auxquelles la Commission n'a pas eu de réponse. Sans avoir eu d'éléments de réponse, certains membres de la Commission des finances ont des connexions avec des compagnies spécialisées dans la migration de géoportails. La réponse obtenue est que le coût avancé est absolument excessif. M. le Conseiller encourage l'Assemblée absolument à supporter cet amendement car tant que la Municipalité ne pourra pas répondre aux questions de la Commission des finances sur des dépenses de ce montant, c'est un blanc-seing qu'il n'y a pas lieu d'avoir. Il souhaite remettre au centre de la discussion la raison pour laquelle l'amendement a été créé. Il apparaissait à la Commission des finances que le coût est totalement excessif par rapport aux gains qui seront faits demain, dans 3 ans ou dans 10 ans. Il ne s'agit pas de ne pas digitaliser ou ne pas utiliser une open source mais simplement que les réponses n'ont pas été apportées pour pouvoir supporter une dépense de ce montant.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, afin d'être sûr de bien résumer les informations transmises par M. le Municipal Schaffner et M. le Syndic, si cet amendement est accepté cela repousserait tout le projet d'au moins une année. S'il a bien compris ces explications, M. le Conseiller trouve que ce serait vraiment dommage. Rien que pour cela, il demande de refuser cet amendement.

Il aimerait également demander à M. Schaffner de redonner les chiffres qu'il avait donnés avant, le montant de l'achat pour ce qu'il faut acheter. S'il se souvient bien, le montant était bien inférieur à Fr 50'000.-. Et il y a le montant du travail qui donne au total les Fr. 90'000.-. Mais si déjà l'on souhaite parler d'investissement d'après la définition que M. le Syndic a donné lors de son intervention. Il faut donc juste prendre en compte le montant de l'achat et cela correspond à un investissement mais comme il s'agit d'un montant inférieur à Fr. 50'000.- cela reste complètement de la compétence de la Municipalité. Raison de plus de refuser cet amendement.

M. le Municipal Germain Schaffner, souhaite tout d'abord revenir sur ce que disait M. le Conseiller Darbellay concernant le fait que la Commission des finances n'a pas obtenu les informations relatives aux coûts de cette migration de Fr. 90'000.-. Un appel d'offres qui a été demandé à une société pour évaluer à partir de nos données combien coûterait la migration. Sur le marché, il faut savoir qu'il n'y a aucune société qui s'occupe de ce type de travail en standard. Il faut s'approcher de bureaux, soit de géomètre ou de commune, qui ont déjà fait des migrations pour avoir la société qui va pouvoir proposer ces compétences pour faire cette migration. On part d'un modèle que le prestataire fournit et forcément il n'a pas toutes les couches dont la commune a besoin et de ce fait elles vont devoir être développées et cela à

un coût. Bien entendu pour les couches existantes le coût est moindre. Tout ce détail n'est pas forcément le lieu pour en parler au Conseil communal, cela correspond simplement au travail et au coût de migration qui doit être fait. Comme M. le Conseiller Mossi l'a dit, et qui connaît bien ce domaine, le montant n'est pas excessif et le travail qui doit être effectué est conséquent et il y a vraiment beaucoup de données à migrer. Comme l'a dit également M. le Conseiller Dudt, le coût du logiciel QGIS est moindre car il s'agit d'un montant de Fr. 8'000.-, qui est à payer une seule fois. Il n'y aura plus les coûts de Fr. 35'000.- de licence à payer chaque année pour 5 utilisateurs. Il est prévu, dans le futur, avec un système open source d'avoir la possibilité de développer ce système, d'abord avec d'autres communes mais par la suite éventuellement en interne. Actuellement, il n'y a pas de compétence en interne à la commune pour le développement de ce système mais ce serait envisageable dans le futur. Simplement, si on passe à QGIS avec l'open source ce sera indépendamment du nombre d'utilisateurs. Le reste des coûts seront liés aux prestations d'ingénieurs pour développer des modèles supplémentaires car nous n'avons pas les compétences en interne pour le faire. Donc encore une fois, M. le Municipal encourage l'Assemblée à refuser cet amendement.

M. le Conseiller Cédric Sandoz s'exprime en ces termes :

« Messieurs les Municipaux, chers collègues, je pense que nous n'avons toujours rien compris. Alors on ne va pas passer au niveau des investissements, ça coûte Fr. 8'000.- d'achat ou d'investissement, je pense que c'est jouer sur les termes. Concrètement, il s'agit de Fr. 90'000.-, Fr. 8'000.- et autres ce sont des poussières. Comme d'habitude on n'a pas eu de réponses à des questions car on n'a pas eu droit à un préavis. Il n'y a pas eu de Commission qui s'est penchée là-dessus, vu que la Commission de finances n'a pas eu les bonnes réponses. J'ai d'autres questions à vous poser. Combien d'appels d'offres ont été faites ? Combien coûte la mise à jour qui sera faite sur l'open source ? Est-ce qu'un employé communal sera détaché ? Est-ce qu'on prévoit déjà ? Si nous acceptons ceci, peut-être dans 3 mois, on va devoir engager une personne pour cela. Est-ce qu'ils le savent déjà ou en a-t-on aucune idée ? Est-ce que la décision de la Municipalité de ne pas faire un préavis peut être modifiée ? Sous-entendre que si on est contre cet amendement, on va devoir attendre l'an prochain, l'an prochain ! Attention, Mesdames et Messieurs l'an prochain ! On va perdre Fr. 35'000.- ! Parce que certaines personnes ont décidé de nous dire attention, ça ne va jamais être fait, on ne va pas faire un préavis. Vous devez refuser ça ! Alors devant ces questions qui n'ont pas été répondues devant nous, devant une Commission, qui pourra analyser ce préavis pour laisser plus de temps à notre municipalité pour faire plus d'appels d'offres et pour écouter ce qui vient d'être dit par un membre de la Commission des finances sur le montant excessif de cette migration. Moi qui connaît aussi un peu le sujet et qui ai étudié l'informatique, il faut faire plusieurs appels d'offres et donc je vous invite à bien réfléchir et à voter. Pour avoir un peu plus d'informations, on a tous le droit d'avoir plus d'informations et maintenant je vous invite à voter pour cet amendement, ce que je n'avais pas fait auparavant. »

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président passe au vote de ce dernier.

Au vote l'amendement proposé par la Commission des finances est **voté** par 26 voix pour, 26 voix contre et 6 abstentions. Le président tranche et vote contre cet amendement.

L'amendement de la Commission des finances est donc refusé suite au vote du Président du Conseil.

La parole n'est plus demandée concernant le chapitre 4.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 85 à 105.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 6 – Police, pages 105 à 109

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 7 – Affaires sociales, pages 109 à 123

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 124 à 127

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Récapitulation par direction et résultat

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Plan des investissements 2022-2027, pages bleues 129 à 149

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Préambule, pages jaunes 1 à 13

M. le Conseiller Daniel Sage, a une question par rapport à la péréquation de la couche thématique qui concerne le bas de la page 3 du préambule. On apprend que le taux de remboursement de la couche thématique, transport et forêt, est calculé à hauteur de 70%. Avec le fonds de développement durable, la commune peut assurer des mesures de type mobilité durable, par exemple : Mobility ou des subventions d'abonnement annuel de transport public à hauteur de 100.- par personne tous les 5 ans. S'il a bien compris la péréquation, cet effort de la commune pour la mobilité durable devrait être remboursé l'année suivante par l'effet de la péréquation à la hauteur de 70%. Ce remboursement devrait être porté au crédit de fonds de développement durable pour permettre d'autres actions. La question est : Est-ce que le retour de la péréquation est mobilisable par le fond de développement durable ?

M. le Syndic Christian Maeder, pour être bien sûr de la question de M. Sage, M. le Syndic demande si M. le Conseiller pense à ce qui est payé pour Mobility.

M. le Conseiller Daniel Sage répond qu'il pense aux subventions des abonnements de transport public.

M. le Syndic, Christian Maeder précise donc qu'il n'est pas possible de faire cela car ce n'est pas autorisé. On ne peut pas attribuer les abonnements offerts à la population à la couche transport. Ce qui peut être discuté, ça serait pour l'effort qui est fait pour le Mobility, ce véhicule est soutenu effectivement chaque année. Mais cela n'est pas non plus annoncé à la couche transport. Cependant les subventions qui ont été attribuées au gens pour les abonnements généraux ou demi-tarifs ne peuvent pas être prises en compte.

M. le Conseiller Daniel Sage, la fameuse expérience qui a été vue avec une initiative les subventions de type abonnement annuels pour la Ville de Lausanne qui offre des subventions à leurs écoliers et ses enfants, ceux-là sont pris en compte dans la couche thématique à Lausanne.

M. le Syndic, Christian Maeder répond qu'il est ravi pour Lausanne mais à Ecublens cela ne se fait pas.

M. le Conseiller Daniel Sage demande s'il n'est pas possible de faire la même chose ici à Ecublens ?

M. le Syndic, Christian Maeder propose de refaire une initiative pour les abonnements pour la jeunesse.

M. le Conseiller Daniel Sage, pense parce qu'on offre par le fonds de développement durable

M. le Syndic, Christian Maeder explique que ce sont des offres qui sont offertes par le fonds. Lorsque l'on offre 100.- à une personne pour acheter un demi-tarif tous les 5 ans, l'argent qui est pris est financé par une taxe. On ne peut pas dire qu'on a eu une charge de 100.-. Alors peut-être que l'autre compte que nous venons de créer pourrait être utile s'il s'agissait des transports et cela pourrait être pertinent. Mais l'autre fonds servira à faire des isolations des bâtiments et autres.

La discussion n'est plus demandée, **M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischoff pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions de la Commission des finances :

Arrivée aux termes de ses travaux et délibérations, les 8 membres de la Commission des finances présents lors de la séance du 28 novembre 2022, vous proposent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter à l'unanimité des membres présents, le budget 2023 de la commune d'Ecublens tel qu'amendé.

M. le Président adresse ses remerciements en son nom et au nom du Conseil aux membres de la Commission des finances pour la qualité de leurs rapports ainsi que pour l'excellent travail accompli dans l'examen des Budgets qui ont été traités ce soir. Il adresse également ces remerciements au Boursier communal et à ses services pour l'excellent travail pour l'élaboration de ce budget 2023.

Il ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2023 en passant tout d'abord la parole aux représentants des groupes politiques.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber, Président du groupe FORUM, s'exprime en ces termes : « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues.

En préambule, le groupe Forum relève la volonté et les efforts consentis par tous les services pour maîtriser et limiter les coûts face aux augmentations du prix de l'énergie.

L'excédent de charges de 1'138'100 francs sur l'ensemble du budget 2023 sera compensé par un prélèvement dans le fonds « Réserve générale » pour un montant équivalent.

Globalement, la perspective du maintien du taux d'imposition actuel pour les prochaines années et la progression mesurée de l'endettement révèle une situation que l'on peut encore qualifier de saine quant à l'état de nos finances communales.

Le groupe salue la politique de la Municipalité qui vise à la fois à investir pour répondre aux besoins croissants de l'ensemble de la population, tant en termes d'infrastructures que de services, et ce, sans pour autant faire supporter aux générations futures le poids d'un endettement qu'elles n'auraient pas choisi.

De plus, Forum se plaît à constater que les revenus des dividendes des actions SIE SA sont progressivement réduits, suite à la décision du Conseil d'administration qui veut disposer de plus de fonds propres pour investir dans la promotion et le développement des énergies renouvelables. A cet égard, nous nous interrogeons quant à l'opportunité de maintenir cette recette « extraordinaire » dans l'établissement du budget « ordinaire ».

Enfin, Forum observe que le budget de la Ville d'Ecublens dépasse pour la première fois le montant de 80 millions et ne cesse de croître.

S'agissant des amendements proposés par la Commission des finances, le groupe salue la volonté de proposer un nouveau compte intitulé « Aides aux assainissements énergétiques des propriétaires privés ». S'il est d'accord sur le principe, le groupe s'interroge sur la source de financement de ce compte. En effet, elle proviendrait de l'impôt et non du prélèvement d'une taxe.

En conclusion, le groupe Forum entrera en matière sur l'examen du budget communal 2023 et au final le soutiendra, avec son amendement. Il vous invite à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président remercie M. le Conseiller Leimgruber et passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola, Président du groupe PSIG.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola remercie les secrétaires pour la bonne orthographe de son nom, ce qui est assez rare du premier coup et poursuit en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller•ères, j'aimerais préciser que mon intervention est basée sur les discussions qui ont été menées lors de la séance de préparation du groupe PSIG, et qui s'est déroulée ce mardi 6 décembre 2022.

Lors de ces diverses interventions lors de la soirée au nom du groupe, il ne veut pas forcément rappeler que le groupe PSIG a soutenu l'amendement n°1 de la Commission des finances « Fonds d'encouragement sur le développement durable, compte 301 et qu'ils n'ont pas soutenu l'amendement n°2 de la Commission des finances « routes, compte 43. En conclusion, le groupe PSIG recommande d'adopter le budget communal pour l'exercice 2023, tel qu'amendé.

J'en profite pour adresser mes sincères remerciements à la Municipalité, à notre boursier et à tout le personnel de l'administration communale qui a contribué à élaborer ce budget pour 2023. Je relève la qualité du travail et suis heureux de pouvoir disposer d'un document détaillé, bien documenté et transparent. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président remercie M. le Conseiller Ibarrola et passe la parole à M. le Conseiller José Birbaum, Président du groupe PLR+ID.

M. le Conseiller José Birbaum prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à relever l'intéressant et détaillé rapport de la Cofin, qui complète bien l'analyse des pages jaunes de notre boursier. Merci à tous deux.

Un budget 2023 déficitaire de plus de 2'000'000 CHF ne peut manquer d'interpeller les élus politiques qui ont à l'avaliser. Un regard plus en détail sur les 6 dernières années nous amène à constater que, depuis 2018 :

- les charges monétaires ordinaires, soit les charges de fonctionnement apurées des imputations internes, amortissements et attributions aux fonds spéciaux, augmenteront de 11'400'000 CHF, soit + 19%
- durant la même période, l'effectif du personnel s'accroît de 21 ETP, soit + 14%
- et, corollaire de cela, le poste Autorité et Personnel augmentera de 4'600'000 CHF, soit + 26%.

Certes, les recettes fiscales se sont fortement accrues durant la même période, mais une crise conjoncturelle ou une modification des règles de péréquation par exemple, pourrait nous amener à une situation extrêmement délicate. Revoir à la baisse des charges de fonctionnement, tel que nous l'avons vécu dans les années 1990, est un exercice titanesque, que je ne nous souhaite pas de devoir revivre. Le groupe PLR + ID veut cependant partager l'optimisme de la Municipalité et accepte le budget 2023.

M. le Président remercie M. le Conseiller Birbaum et passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller en remplacement de M. le Conseiller Diego Rindisbacher, Président du groupe les Verts-e-s, excusé ce soir.

M. le Conseiller Charles Koller informe tout d'abord que le groupe des Vert-e-s accepte le budget 2023 et souhaite évoquer quelques points qui ont été discutés lors de leur séance de préparation de mardi dernier. C'est l'occasion de faire une rétrospective de perspective, vu que le budget est une autorisation à la Municipalité de dépenser un budget de fonctionnement.

Tout d'abord, il souhaite remercier le service financier de la Commune et remercier M. le Boursier qui est présent ce soir. Il relève la transparence dans les comptes, les explications et la vulgarisation des documents et pour cela il remercie le Boursier et toute son équipe.

Au nom du groupe, il remercie également la Commission des finances pour son rapport et les remercie d'avoir proposé des amendements au budget. Cela fait du bien de trouver des amendements dans un budget, on est bien là en présence de ce jeu de deux pouvoirs qui travaillent ensemble.

Pour revenir au budget, il revient chaque année et qui est quelque peu routinier. Il y a quelques petites évolutions mais rien de révolutionnaire. Le groupe attend un budget plus ambitieux et dans l'avenir il devra l'être car suite aux discussions de ce soir le plan climat va arriver et devra être intégré au budget et être à la hauteur des enjeux.

En ce qui concerne le fonctionnement du Conseil, chacun a pu encore le constater suite aux divers aller/retour et aux tensions qu'il y a eu ce soir lors des discussions, le groupe a constaté et souhaite que cela évolue dans un sens un peu différent, un manque de réactivité de la Municipalité. Historiquement, notamment avec le COVID, le Conseil communal a dû attendre une fois que les choses se mettent en place. Plus récemment avec la crise énergétique, il a fallu attendre l'arrivée de deux interpellations pour que d'autres choses arrivent et se mettent en place. Et puis encore ce soir, un amendement pour le fonds au développement durable alors que le fonds était épuisé. Des petites choses où la Municipalité devrait être un peu plus ouverte à ce qui se passe en dehors de la commune afin de pouvoir prendre ces informations et les retranscrire. En finalité, le groupe des Vert·e·s soutiendra le budget, cependant, il souhaite que la Municipalité soit plus à l'écoute du Conseil communal mais aussi plus réactive aux éléments externes qui influencent la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

M. le Président remercie M. le Conseiller Charles Koller et passe la parole à Mme Anuta Pichon pour le groupe UDC.

Mme la Conseillère Anuta Pichon, au nom du groupe UDC, remercie la Municipalité pour le budget, pour son travail et particulièrement M. Salzmann pour son travail de qualité et son suivi sur les finances. Le groupe UDC soutiendra le budget qui souligne les bonnes finances de la commune mais restera néanmoins attentifs aux dépenses à venir dans un contexte plus difficile marqué par une situation géopolitique tendue, des coûts des matières premières en hausse mais également avec des taux de crédits plus élevés.

M. le Président demande aux représentants des groupes de bien vouloir transmettre leurs textes à la secrétaire si toutefois ils ont écrit quelque chose. Puis ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2023 à toute l'Assemblée.

M. le Conseiller Daniel Sage, comme en 2019, 2020 et 2021 ou presque, il ne va pas approuver ce budget 2023 et espère que d'autres membres le suivront dans sa démarche de s'abstenir car il souhaite souligner l'inaction climatique qui caractérise ce budget. Ce budget est sûrement très bien et fait confiance à la Municipalité, au boursier et aux chefs de services pour avoir fait le maximum pour trouver les équilibres et avoir fait les bons arbitrages. C'est certainement un bon budget dans un monde ordinaire, c'est un bon budget dans un monde aux ressources illimitées, ce qui n'est plus d'actualité. C'est typiquement un budget avec un scénario +4.5 degrés en 2100, c'est un scénario « business as usual » - on fait comme d'habitude. Pour rappel, la Suisse a signé les accords de Paris en 2015, il y a tout juste 8 ans pour jours, pour un scénario de +1.5 degrés en 2100. Et ce soir un budget à +4.5 degrés pour 2100, raison pour laquelle M. le Conseiller va s'abstenir de voter pour ce budget.

La parole n'est plus demandée concernant le budget et passe la parole à M. le Syndic, Christian Maeder.

M. le Syndic Christian Maeder, pense que tout a été dit dans les diverses interventions qui ont été faites ce soir. Il tient à remercier Mme la Conseillère Anuta Pichon pour ses

remerciements à la Municipalité. Il a pris note des soucis de M. le Conseiller Charles Koller par rapport à leurs manques de réactivité qui sont peut-être amoindris à cause des effets de l'âge. Et effectivement, il regrette de ne pas pouvoir satisfaire M. le Conseiller Daniel Sage. Il est heureux que le 2^{ème} amendement de la CoFin, n'ai pas été soutenu comme ils l'avaient demandé, à une voix près et remercie du bout de lèvres M. le Président. Il invite l'Assemblée à approuver le budget tel qu'il a été amendé. Ils vont continuer à suivre une ligne assez précise et claire pour eux, le fait d'avoir déjà voté le taux d'imposition pour 5 ans devrait donner à l'Assemblée leurs souhaits de stabilité. Le programme de législature qui est appelé « Équilibre en mouvement » est bien la preuve que la Municipalité bouge. Il confirme ce qui a été dit, la volonté de la Municipalité à ne pas faire supporter aux générations futures des décisions qu'elle aurait pu proposer ou prendre et cela guide le plus la Municipalité au quotidien. Pouvoir à tout moment dire que la Municipalité fait cet exercice-là, elle évite des endettements qui seraient difficilement remboursables pour les générations qui vont suivre. Il est très optimiste pour toutes les générations qui vont suivre même si on a un scénario +4.5 degrés. De nature optimiste, même si ces scénarios l'inquiètent également, il espère qu'il n'arrivera pas et se veut rester optimiste quant au fait que des solutions seront trouvées. Il réitère ses remerciements et invite l'Assemblée à voter pour ce budget.

M. le Président relit les conclusions du budget 2023 tel qu'amendé et passe au vote de ce dernier.

Au vote le budget 2023 a été approuvé à une large majorité avec 6 abstentions.

CONCLUSION :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2023, avec l'amendement concernant le compte suivant :

301.3666 - Créer un compte 302.3666 – Aides aux assainissements énergétiques des propriétaires privés de Fr. 200'000.- ; et

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la commune d'Ecublens pour les années 2022 à 2027.

POINT 11 Droit d'initiative

M. le Président ouvre la discussion du point 11.

M. le Conseiller Daniel Sage, souhaite faire un vœu pour le Bureau du Conseil. Certains Conseillers et Conseillères ont fait le choix de ne pas recevoir les préavis sous forme papiers et pourtant reçoivent toujours les « gros » documents en format papier alors même que ces documents sont accessibles électroniquement sur le site internet, très bien fait d'ailleurs. Pour la lecture de ces gros documents on peut le faire sur l'ordinateur, Il est donc vraiment inutile d'imprimer ces documents, pour dire M. le Conseiller n'ouvre même pas l'enveloppe

reçue du Greffe Municipal. Il fait le vœu que le Bureau du Conseil offre le choix de ne plus recevoir les gros documents. (Annexe 7)

M. le Président prend acte de la demande de M. le Conseiller Daniel Sage et que le Bureau du Conseil ainsi que la Municipalité en a également pris acte.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur le point 11 est close.

POINT 12 Divers

M. le Président ouvre la discussion du point 12.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry, sur une note plus légère et ludique, informe l'Assemblée qu'il y aura un concert caritatif le 28 janvier 2023 à 17h00 à la Galerie du Pressoir, qui réunira le duo Svitanok : composé d'une des professeurs de piano de l'école EMUSE d'Ecublens, Halyna Semchyshyn Jacquier et sa cousine Olha Senchyshyn qui joue du violon. Au-delà du fait que cela donne l'occasion de parcourir différents compositeurs et compositrices ukrainiens, ce sont des musiciennes d'exception et nous font l'honneur et le plaisir de venir jouer à la galerie du Pressoir. Elle invite les membres de l'Assemblée à venir nombreux à cet événement qui sera un moment d'exception.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur les divers est close.

POINT 13 Communications orales et écrites

M. le Président ouvre la discussion point par point sur :

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

- 1) La Lunch Attitude étend son réseau à Ecublens

La parole n'est pas demandée

- 2) Réponse au vœu de M. le Conseiller Gabriel Delabays, déposé lors de la séance du 30 septembre 2022, relatif aux dates et ordres du jour des séances du Conseil communal

La parole n'est pas demandée

- 3) 175 ans de l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens – Un jeune chêne à Mon Repos

La parole n'est pas demandée

- 4) Ouverture de la Porte d'Orientation Sociale (POS) à Renens dès le 1er décembre 2022

Mme la Municipale Pascale Manzini, profite de ce point de la POS, porte d'orientation sociale et pense que chacun a bien compris de quoi il s'agissait, d'ailleurs des flyers seront distribués dans les administrations, pour rebondir sur toutes les discussions sur qui ont été faites sur le budget et sur la notion qu'il fallait que le Conseil communal demande des choses pour que la Municipalité agisse. Elle voudrait tout de même défendre la position de la Municipalité par rapport à cela. Quand le Conseil communal a demandé ce qui a été fait contre la pénurie d'électricité, il a uniquement cité les

choses qui ont déjà été entreprises. Il serait plus judicieux de profiter des postulats et des interpellations pour poser les questions à la Municipalité, afin de connaître ce que la Municipalité fait pour un cas précis. Beaucoup de choses se font de manière rapide, avec le COVID et puis la guerre en Ukraine ensuite, la Municipalité a appris à être réactive même si beaucoup de choses doivent encore être mises en place. Un grand nombre de personnes travaillent dans des groupes et des cellules pour gérer ces choses-là. On parle beaucoup des problèmes climatiques et d'infrastructures dans cet hémicycle mais Mme la Municipale rappelle qu'elle s'occupe des affaires sociales et souhaite rappeler qu'en ce moment, beaucoup de personnes souffrent de la situation. Des interpellations sont faites dans des régions d'actions sociales auprès du Conseil d'Etat pour savoir ce qu'ils vont faire pour augmenter le revenu minimum d'insertion ou pour ceux qui ont des prestations complémentaires au vu des augmentations énormes de charges d'électricité car ils ne sont pas pris en compte dans les décomptes pour le RI. Des personnes vont avoir des budgets grevés à cause des charges électriques et ces choses se travaillent également en ce moment.

Poser des questions aussi, que fait-on pour les personnes qui sont en cas de ruptures de coupures d'électricité au niveau social, au niveau des soins à domicile. Un travail énorme qui se fait aussi pour répertorier toutes les personnes qui sont ou pas à domicile, sous-alimentation électrique ou sous respirateur qui font partie des CMS ou pas. Un énorme travail se fait en arrière-plan, pour aider et à savoir que beaucoup de personnes sont dans la précarité. Ces personnes n'ont pas la possibilité de s'offrir des voitures électriques ou de voitures ou même de vélo électrique. Mme la Municipale souhaite qu'on pense aussi à ces personnes lors de toutes les discussions qui sont faites dans cet hémicycle car Mme la Municipale travaille beaucoup pour elles en le faisant avec le cœur et souhaite qu'on n'oublie pas ces personnes dans le besoin.

- Applaudissement -

- 5) Bière aux couleurs de la Ville – Complément à la réponse de la Municipalité au vœu de la Commission de gestion

M. le Conseiller Charles Koller, souhaite remercier la Municipalité car lorsque ce vœu a été fait il était dans la Commission de gestion,

M. le Conseiller Guillaume Leuba, trouve très réjouissant d'avoir une bière pour la Ville d'Ecublens. Il espère qu'elle puisse être commandée même s'il doit tout d'abord la goûter. Il en parlera à ces connaissances si elle est bonne. C'est une fierté d'avoir une bière pour la Ville.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, prend la bouteille de bière en main pour s'exprimer et prononcera simplement : **SANTÉ !**

M. le Syndic Christian Maeder, a eu la chance de goûter un prototype de bière avec M. le Secrétaire et son adjoint mais malheureusement pas encore celle-ci mais est persuadé que celle-ci sera meilleure. Il souhaiterait juste informer qu'il ne sera pas possible de commander facilement cette bière car la brasserie le fera uniquement sur commande pour des événements ou autres. Cette brasserie ne fonctionne pas tous les jours mais des événements seront organisés afin de pouvoir la faire produire, pour quelques fûts. Santé à toutes et à tous !

Mme la Municipale Danièle Petoud, explique que le Syndic est un spécialiste au niveau de la vigne, des vins et sera amené d'en parler de manière plus précise et enthousiaste. Cependant en ce qui concerne la bière, lors des discussions au sein de la Municipalité, au lieu que ce soit le Greffe qui s'occupe de cela, dans l'équipe de Mme la Municipale il y avait plusieurs amateurs de bière dans son service qui avaient déjà

goûté des bières de la Pérégrine. De ce fait, Mme la Municipale a demandé à son équipe de s'en occuper avec la participation du greffe municipal. Une note a été faite par le secrétaire adjoint qui a participé à la sélection de cette bière. Cette bière a été faite avec des ingrédients spécifiques qui viennent tous de Suisse à l'exception de la levure. C'est donc une « spéciale » que M. le Syndic n'a pas encore goûtée. Il semblerait qu'elle soit pas mal car elle a été goûtée aujourd'hui encore par son équipe.

Afin de répondre à la question de M. le Conseiller Leuba, cette bière n'est pas en stock et n'est pas disponible immédiatement si un service communal souhaite en commander. Elle doit être produite avec un délai de 2 mois à l'avance afin de permettre l'acquisition des ingrédients et le temps nécessaire pour la fabrication, la fermentation et la mise en bouteille de la bière. Selon les premières estimations des brasseries, maintenant que le graphisme a été réalisé, le prix d'une bouteille de bière se situera entre 3.30.- et 3.50.-, ce qui correspond au tarif des autres bières vendues à la brasserie. A terme, la Pérégrine proposera la Branle-Pantet dans sa gamme.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Pas de communication orale.

POINT 14 Allocution de M. le Syndic – Christian Maeder

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour son allocution de fin d'année.

M. le Syndic s'exprime en ces termes : (Annexe 8)

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers communaux,

Nous voici presque arrivés au terme de cette année 2022, première année complète de cette législature et année du renouvellement de nos autorités cantonales. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole, pour féliciter sincèrement nos quatre élues et élus au Grand Conseil vaudois. Madame Sylvie Pittet Blanchette, Messieurs Cédric Weissert et Jean-Louis Radice, ici présents, mais aussi mon prédécesseur à la syndiculture, Pierre Kaelin. Je sais qu'ils auront à cœur de défendre les intérêts de leur district et de la ville d'Ecublens dans les nombreux dossiers qu'ils traiteront en commissions ou au plénum de l'organe délibérant.

2022 devait nous permettre de retrouver sérénité et confiance en l'avenir après les années Covid, mais une guerre ignoble a été déclenchée sur le territoire européen. Cette agression de l'Ukraine par la Russie de Poutine est difficilement compréhensible ou acceptable pour nous. Elle a plongé à nouveau le monde dans l'incertitude et le doute. Elle a déséquilibré les marchés financiers liés aux énergies et a créé une situation de pénurie de matières premières et d'inflation dont nous nous serions bien passés. Nous avons une chance inouïe d'habiter une région du monde où règne la paix, où chacune et chacun peut trouver sa place et où nous ne connaissons que très rarement la peur du lendemain.

A Ecublens, l'année 2022 a fait la part belle au soutien et au développement de la mobilité. Vous avez accepté la reconstruction du Pont Rouge qui mène à Denges et plus récemment vous avez voté le crédit pour les aménagements routiers permettant le passage de bus articulés sur la ligne 33. La passerelle sur la Route de la Pierre a été honorée le mois dernier en obtenant, avec quatre autres réalisations, une distinction de la part de l'Association « prix

Wakker 2011». Plus de vingt objets, dont par exemple la passerelle Rayon vert, étaient en lice et nous pouvons être fiers de cette reconnaissance.

Nous avons aussi obtenu cette année la confirmation de notre statut de Ville Verte, suite au processus de re-certification, à l'issue duquel le label argent nous a été décerné.

L'année qui se termine aurait dû voir le chantier de reconstruction de notre bâtiment de la place des sports du Croset se terminer, mais de nombreux retards dans la livraison de matériel technique ont eu raison du planning initial, repoussant la livraison de cet important bâtiment au mois prochain.

Au Conseil communal, et à l'image des années précédentes, les débats ont toujours été polis et respectueux des avis contraires. Le mandat qui vous a été confié par la population doit être exercé sans compter, avec sérieux et constance. Tout comme la Municipalité, n'attendez pas forcément de remerciements ou de félicitations pour vos actions politiques, mais concentrez-vous sur le but à atteindre, soit le développement d'une qualité de vie optimale pour toutes et tous. La Municipalité est heureuse de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Je souhaite que notre action politique commune continue harmonieusement en 2023, sans restrictions liées à une éventuelle pénurie d'énergie, et que nous porterons ensemble les futurs projets de développement liés aux activités de toutes et tous.

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre administration communale qui assurent un travail de grande qualité au bénéfice de la population.

Ce soir, nous pourrons partager un repas à l'issue de cette séance. Ce sera une belle occasion d'échanges et de partage. Je souhaite que ce moment qui nous est offert fasse vivre cette volonté commune de servir la population, que le dialogue mène à l'écoute et à la compréhension.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même, vous présentons, nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année vous apporte du bonheur et de la joie avec ceux qui vous sont chers, mais surtout une bonne santé, loin des virus de toute nature !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.
Christian Maeder, Syndic

POINT 15 Discours de M. Jean-Claude Merminod – Président du Conseil

M le Président donne lecture de son discours, ci-dessous dans son intégralité.

(Annexe 9)

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Boursier,
Madame la Huissière, Monsieur l'Huissier,
Monsieur le Technicien,
Madame la Secrétaire,
Cher public,

Pourquoi célébrons-nous réellement l'année passée ? Généralement, une rumeur explique que c'est un moyen de chasser les mauvais esprits. Il y a quelques années, les gens parlaient avec véhémence de choses comme le manque d'argent, les problèmes de santé, ou les crises mondiales, le soir du Nouvel An. N'y a-t-il que crises, conflits et guerres qui relient désormais l'ancienne et la nouvelle année ?

L'essentiel est que nous sommes bien sortis de cette année difficile, encore une fois. Parce que nous - évidemment - sommes restés en bonne santé. En tout cas, assez bonne pour se rencontrer et célébrer ici cette soirée. Disons donc tous ensemble au revoir à l'ancienne année, avec vous aujourd'hui, certains n'en seront pas tristes - et accueillons la nouvelle, avec optimisme.

Mais, comme moi sans doute, avez-vous aujourd'hui l'impression que les choses se sont accélérées, que tout va plus vite. Ceci n'est pas seulement dû au fait que nous vieillissons et qu'en vieillissant le temps s'accélère, c'est aussi en grande partie dû à la révolution informatique, à l'avènement des nouvelles technologies de communication qui ont révolutionné notre vie et nos comportements. Nous sommes dans l'immédiateté. Tout va de plus en plus vite et pourtant rien ne change, nous restons fidèles à nos coutumes et plus particulièrement celle des vœux.

Chaque nouvelle année commence avec son cortège de souhaits, tant individuels que collectifs. C'est le moment des résolutions : de bonne conduite, d'abandon de certaines pratiques, d'adoption de méthodes de travail plus efficaces, de comportements plus amicaux, etc...

Mais, ce qui compte, c'est, en fin d'année, la satisfaction d'avoir bien rempli son contrat, d'avoir contribué au mieux-être des siens en tant qu'individu, à celui de la collectivité en tant qu' élu ou responsable associatif, d'avoir apporté sa pierre à l'édifice collectif dans un souci de solidarité et de progrès.

C'est en tout cas, dans cet esprit que nous avons passé une année politique, sociale et économique chaude et haute en couleurs. Certaines positions se sont révélées, d'autres se sont affirmées, mais nous avons réussi toutes et tous à notre manière à affronter les événements de 2022 avec courage, bravoure et parfois, il est vrai, avec un soupçon de mauvaise foi.

L'année 2023 s'annonce corsée, mais je sais que nous sommes capables, compétents de participer et persévérer dans l'évolution de notre belle société en perpétuel mouvement. Je vous souhaite de ne pas céder dans la rigidification du cerveau (évolution naturelle de ce dernier) et de stimuler, développer et savourer nos élans du cœur.

Je vous souhaite à vous et à vos proches de joyeuses fêtes de fin d'année, et une très belle année 2023.


Merci de votre attention.
Jean-Claude Merminod

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

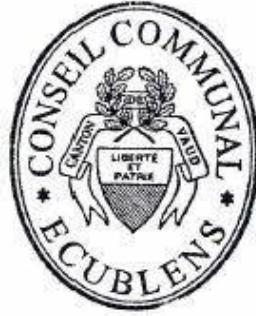
La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 23 février 2022, à 20h00**, à la Grande Salle du Motty.

La séance est close à 21h46.

Le Président



Jean-Claude Merminod



La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

- 1- Lettre de démission de Mme Gladys Zürcher
- 2- Lettre de renonciation de Mme Maria José Padilla Jimenez
- 3- Vœu de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt
- 4- Vœu de Mme la Conseillère Maya Frühauf
- 5- Vœu de M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 6- Vœu de M. le Conseiller Cédric Sandoz
- 7- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 8- Allocution M. le Syndic Christian Maeder
- 9- Discours de M. le Président du Conseil, Jean-Claude Merminod

Ecublens, le 3 décembre 2022

Gladys Zürcher
Place du Motty 9
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil Communal
P.a Greffe municipale
Chemin de la colline 5
1024 Ecublens

Concerne : Démission du conseil communal d'Ecublens

Monsieur le président du conseil communal,

Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du conseil communal avec effet immédiat.

En effet, bien qu'ayant eu beaucoup de plaisir à siéger à Ecublens, l'incompatibilité entre mes horaires de travail et l'implication sincère que je souhaiterai avoir dans notre commune, me contraint à démissionner de ma place de conseillère communale. De plus, faisant également partie de deux commissions intercommunales, l'ARASOL et l'ORPC, je démissionne également par la présente, de ces deux places de conseillère intercommunale.

En vous souhaitant de belles séances, de belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous recroiser à Ecublens, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes meilleures salutations.

GladysZürcher

G. Zürcher

María José Padilla Jiménez
Chemin du Levant 5
1024 Ecublens

Président du Conseil communal
p. a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

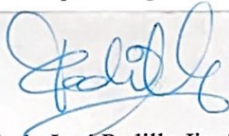
Ecublens, le 5 décembre 2022

Monsieur le Président du Conseil communal d'Ecublens,

Lors des élections du printemps 2021, je figurais sur les listes du PSIG. À l'issue du scrutin, j'ai passé à faire partie dès "vient-ensuite", ce qui m'aurait permis d'être assermentée en cas de démission d'un membre de mon groupe. Par la présente, je vous fait part de ma décision de renoncer au poste de conseillère communale.

Je vous remercie de votre compréhension et de faire suivre à qui de droit ma décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



María José Padilla Jiménez



Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
Vœu			
<p>Le soussigné émet le vœu que dès 2023, la Municipalité ne subventionne plus l'achat de voitures électriques.</p> <p>Dans le cas contraire, la subvention doit être limitée au remplacement d'une voiture thermique par une voiture électrique dont la puissance n'excède pas une certaine limite à fixer.</p>			

Nom, prénom : Jean-Paul Dudt

Signature :



Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Voeu</p> <p>En tant que membre de la commission consultative du Fonds d'encouragement pour le développement durable, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que lors de la dernière réunion, à l'unanimité des membres présents, nous avons suggéré la suppression de la subvention aux voitures électriques. En effet, outre le fait que le nombre de demandes augmente et contribue à l'épuisement rapide du fonds, il ne nous semblait surtout pas pertinent d'encourager le passage systématique de la mobilité individuelle classique à la mobilité électrique. Pour un avenir durable, il s'agit d'encourager une réduction des TIM et le passage à d'autres formes de mobilités (transports publics et partage de voitures). Je formule donc le voeu que la proposition de la commission puisse être maintenue.</p> <p>Ecublens le 9 décembre 2022, Maya Frühauf</p>			
Nom, prénom :			
Signature :			



Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>"J'émet le voeu que la Municipalité continue d'attribuer des subventions, dans le cadre du Fonds pour le développement durable, pour financer des transitions à la mobilité électrique, notamment à l'attention des familles et des personnes avec handicap, pour qui la mobilité individuelle motorisée est souvent le seul moyen de déplacement possible."</p>			
Nom, prénom : Delabays, Gabriel			
Signature :			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 09.12.2022

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Afin d'éviter de perdre du temps en séance plénière, que la Municipalité donne toutes les informations en avance aux commissions.</p>			
<p>Nom, prénom :Cédric Sanoz..... Signature :</p>			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 09.12.2022

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Que le Bureau du Conseil donne le choix au conseillères et conseillers de recevoir les documents à « gros volumes » par courrier ou par mail.</p>			
<p>Nom, prénom :Daniel Sage..... Signature :</p>			

Allocution pour la séance du Conseil communal du 9 décembre 2022

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers communaux,

Nous voici presque arrivés au terme de cette année 2022, première année complète de cette législature et année du renouvellement de nos autorités cantonales.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole, pour féliciter sincèrement nos quatre élue et élus au Grand Conseil vaudois. Madame Sylvie Pittet Blanchette, Messieurs Cédric Weissert et Jean-Louis Radice, ici présente et présents, mais aussi mon prédécesseur à la syndiculture, Pierre Kaelin.

Je sais qu'ils auront à cœur de défendre les intérêts de leur district et de la ville d'Ecublens dans les nombreux dossiers qu'ils traiteront en commissions ou au plenum de l'organe délibérant.

2022 devait nous permettre de retrouver sérénité et confiance en l'avenir après les années Covid, mais une guerre ignoble a été déclenchée sur le territoire européen. Cette agression de l'Ukraine par la Russie de Poutine est difficilement compréhensible ou acceptable pour nous. Elle a plongé à nouveau le monde dans l'incertitude et le doute. Elle a déséquilibré les marchés financiers liés aux énergies et a créé une situation de pénurie de matières premières et d'inflation dont nous nous serions bien passés.

Nous avons une chance inouïe d'habiter une région du monde où règne la paix, où chacune et chacun peut trouver sa place et où nous ne connaissons que très rarement la peur du lendemain.

A Ecublens, l'année 2022 a fait la part belle au soutien et au développement de la mobilité. Vous avez accepté la reconstruction du Pont Rouge qui mène à Denges et plus récemment vous avez voté le crédit pour les aménagements routiers permettant le passage de bus articulés sur la ligne 33.

La passerelle sur la Route de la Pierre a été honorée le mois dernier en obtenant, avec quatre autres réalisations, une distinction de la part de l'Association « prix Wakker 2011 ». Plus de vingt objets, dont par exemple la passerelle Rayon vert, étaient en lice et nous pouvons être fiers de cette reconnaissance.

Nous avons aussi obtenu cette année la confirmation de notre statut de Ville Verte, suite au processus de recertification, à l'issue duquel le label argent nous a été décerné.

L'année qui se termine aurait dû voir le chantier de reconstruction de notre bâtiment de la place des sports du Croset se terminer, mais de nombreux retards dans la livraison de matériel technique ont eu raison du planning initial, repoussant la livraison de cet important bâtiment au mois prochain.

Au Conseil communal, et à l'image des années précédentes, les débats ont toujours été polis et respectueux des avis contraires.

Le mandat qui vous a été confié par la population doit être exercé sans compter, avec sérieux et constance. Tout comme la Municipalité, n'attendez pas forcément de remerciements ou de félicitations pour vos actions politiques, mais concentrez-vous sur le but à atteindre, soit le développement d'une qualité de vie optimale pour toutes et tous. La Municipalité est heureuse de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Je souhaite que notre action politique commune continue harmonieusement en 2023, sans restrictions liées à une éventuelle pénurie d'énergie, et que nous porterons ensemble les futurs projets de développement liés aux activités de toutes et tous.

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre administration communale qui assurent un travail de grande qualité au bénéfice de la population.

Ce soir, nous pourrons partager un repas à l'issue de cette séance. Ce sera une belle occasion d'échanges et de partage. Je souhaite que ce moment qui nous est offert fasse vivre cette volonté commune de servir la population, que le dialogue mène à l'écoute et à la compréhension.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même, vous présentons, nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année vous apporte du bonheur et de la joie avec ceux qui vous sont chers, mais surtout une bonne santé, loin des virus de toute nature !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Christian Maeder, Syndic

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le bousier,
Madame la huissière, Monsieur l'Huissier,
Monsieur le Technicien,
Madame la secrétaire,
Cher public,

Pourquoi célébrons-nous réellement l'année passée ?

Généralement, une rumeur explique que c'est un moyen de chasser les mauvais esprits.

Il y a quelques années, les gens parlaient avec véhémence de choses comme le manque d'argent, les problèmes de santé, ou les crises mondiales, le soir du Nouvel An.

N'y a-t-il que crises, conflits et guerres qui relient désormais l'ancienne et la nouvelle année ?

L'essentiel est que nous sommes bien sortis de cette année difficile, encore une fois. Parce que nous - évidemment - sommes restés en bonne santé.

En tout cas, assez bonne pour se rencontrer et célébrer ici cette soirée. Disons donc tous ensemble au revoir à l'ancienne année, avec vous aujourd'hui, certains n'en seront pas tristes - et accueillons la nouvelle, avec optimisme.

Mais, comme moi sans doute, avez-vous aujourd'hui l'impression que les choses se sont accélérées, que tout va plus vite. Ceci n'est pas seulement dû au fait que nous vieillissons et qu'en vieillissant le temps s'accélère, c'est aussi en grande partie dû à la révolution informatique, à l'avènement des nouvelles technologies de communication qui ont révolutionné notre vie et nos comportements. Nous sommes dans l'immédiateté. Tout va de plus en plus vite et pourtant rien ne change, nous restons fidèles à nos coutumes et plus particulièrement celle des vœux.

Chaque nouvelle année commence avec son cortège de souhaits, tant Individuels que collectifs. C'est le moment des résolutions : de bonne conduite, d'abandon de certaines pratiques, d'adoption de méthodes de travail plus efficaces, de comportements plus amicaux, etc...

Mais, ce qui compte, c'est, en fin d'année, la satisfaction d'avoir bien rempli son contrat, d'avoir contribué au mieux-être des siens en tant qu'individu, à celui de la collectivité en tant qu'élu ou responsable associatif, d'avoir apporté sa pierre à l'édifice collectif dans un souci de solidarité et de progrès.

C'est en tout cas, dans cet esprit que nous avons passé une année politique, sociale et économique chaude et haute en couleurs.

Certaines positions se sont révélées, d'autres se sont affirmées, mais nous avons réussi toutes et tous à notre manière à affronter les événements de 2022 avec courage, bravoure et parfois, il est vrai, avec un soupçon de mauvaise foi.

L'année 2023 s'annonce corsée, mais je sais que nous sommes capables, compétents de participer et persévérer dans l'évolution de notre belle société en perpétuel mouvement.

Je vous souhaite de ne pas céder dans la rigidification du cerveau (évolution naturelle de ce dernier) et de stimuler, développer et savourer nos élans du cœur.

Je vous souhaite à vous et à vos proches de joyeuses fêtes de fin d'année, et une très belle année 2023.

Merci de votre attention .

Jean-Claude Merminod